



Département des Sciences Humaines et Sociales

Master 1 Cultures et Métiers du Web

Année universitaire 2023 / 2024

La preuve par l'image virale :

Le cas des violences policières

Mémoire soutenu par Inès SOGADZI

Sous la direction de Thierry BONZON

Remerciements

Ce mémoire est le résultat d'un travail de conséquents travaux de recherche.

En préambule, je souhaite adresser mes remerciements aux personnes qui m'ont apporté leurs soutiens et qui ont ainsi contribué à l'élaboration de ce mémoire de recherche.

Tout d'abord mes sincères remerciements à Monsieur Marchandise, pour son accompagnement de qualité, pour ses transmissions de connaissances et ses conseils qui m'ont permis de faire les bon choix dans mon travail.

Je souhaite également remercier le corps enseignant du département SHS pour leurs accompagnements. Particulièrement Monsieur Chochois, qui nous a quitté bien trop tôt et dont les enseignements, la patience et la sympathie resteront dans nos mémoires.

Un immense merci à ma famille et mes amis pour leur soutien sans faille lors de mes recherches ainsi que pour leurs aides et leurs bienveillances.

Finalement, je tiens à remercier Monsieur Bonzon, mon directeur de mémoire.

Remerciements	2
Introduction	5
1. L'Image comme Objet Manipulable et Outil de Preuve	13
1.1. La Construction et la Manipulation des Images	13
1.1.1. Le cadrage, le montage, et le choix de l'opérateur	13
1.1.2. La rhétorique de l'image selon Roland Barthes : l'ancrage et le relais	14
1.2. L'Image en Tant que Preuve Visuelle : Authenticité et Légitimité	15
1.2.1. Défis de l'authentification et de la vérification des images virales	15
1.2.2. Les limites des images comme preuves absolues de vérité	16
1.3. La Production et Diffusion des Vidéos de Violences Policières	25
1.3.1. Captation spontanée et absence de contrôle institutionnel	25
1.3.2. Circulation sur les réseaux sociaux et dynamique de la viralité	28
2. Production, Diffusion et Réception des Vidéos de Violences Policières	31
2.1. Les Mécanismes de Circulation et de Viralité des Images	31
2.1.1. Le rôle des réseaux sociaux dans la diffusion des vidéos	31
2.1.2. Dynamique de la viralité : émotion, indignation, et engagement communautaire	32
2.2. L'Exposition et la Légitimation des Images dans le Débat Public	36
2.2.1. Visibilité, discussion et contestation des vidéos sur les plateformes numériques	36
2.2.2. Les Réseaux Sociaux : Amplification et Représentation des Violences Policières	39
2.3. Impact de la Diffusion des Vidéos : Polarisation et Mobilisation Sociale	43
2.3.1. Résonance et Mobilisation : Le Cas de BLM et du Comité Adama	43
2.3.2. Polarisation et Résignation : Les Limites de la Mobilisation	45
1. Les Conséquences des Images Virales de Violences Policières : Cas d'Étude et Perspectives Critiques	50
3.1. Études de Cas : Analyses de la Réception et de la Récupération Politique	50
3.1.1. Le cas Nahel Merzouk : émotion collective et structuration du discours public	50
3.1.2. Récupération politique et stratégies rhétoriques : Zemmour vs. Mélenchon	55
3.2. La Médiation Participative et l'Agenda des Médias Traditionnels	56
3.2.1. Rôle des médias traditionnels dans l'amplification et l'encadrement des vidéos	56
3.2.2. Influence des médias alternatifs : donner une voix aux marginalisés	58
Conclusion	67
Bibliographie	71
Annexes	76
La révolution libyenne de février 2011, le début de la fin du colonel Kadhafi	78

Introduction

L'abondance.

La diffusion massive et la consommation d'images sont devenues omniprésentes dans notre société contemporaine, marquée par une surabondance de contenus visuels partagés en temps réel. Avez-vous déjà été confronté à des images que vous avez inlassablement essayé d'éviter ?

Ça m'est arrivé. Particulièrement dans le cas des violences policières où cette violence est choquante, où elle vous attrape à la gorge. Les questionnements ont alors été multiples. Pourquoi ces images sont-elles autant relayées ? Pourquoi existe-t-elle premièrement ? Sont-elles politiques ou nourrissent-elles d'autres penchants ? Ces images sont-elles réellement utiles ? Ces images me choqueront-elles toujours où vais-je finir par m'y habituer ?

Et finalement la même question finissait par ressurgir : Qu'est-ce qui se serait passé si cela n'avait pas été filmé ? A chaque fois la même conclusion : si ces images n'avaient pas existées et/ou si elles n'avaient pas eu autant de résonance, les coupables seraient restés impunis. Elles sont nécessaires pour prouver. En partant de ce postulat, j'ai choisi d'étudier quels sont les mécanismes de la preuve par l'image virale dans le cas des violences policières.

La question de la preuve par l'image, particulièrement à travers des vidéos virales, prend une importance inédite dans le contexte des violences policières. Ces vidéos ne sont plus seulement des témoignages oculaires; elles deviennent opératrices du débat public, contribuant à la formation de l'opinion collective et à l'orientation des discours médiatiques et politiques. Leur diffusion rapide et incontrôlée via les réseaux sociaux permet une médiation participative où chaque spectateur devient potentiellement un acteur de la propagation et de l'interprétation des images. Cette dynamique modifie en profondeur les rapports de pouvoir entre les institutions et les citoyens, remettant en cause les narratifs dominants et offrant de nouvelles opportunités de contestation et de mobilisation.

Cependant, la perception de ces images comme des preuves objectives et inaltérables est problématique. Comme l'a montré Roland Barthes dans sa théorie de l'image, les photographies et les vidéos ne sont jamais des reflets neutres de la réalité; elles sont toujours codées par leurs créateurs et décodées par les spectateurs selon leurs propres expériences et biais culturels¹. Cette

¹ Barthes, Roland. *La Rhétorique de l'image*. Communications, 1964.

subjectivité inhérente aux images pose la question de leur fiabilité en tant que preuves. Dans un contexte juridique, par exemple, les images doivent répondre à des critères stricts de validation et de contextualisation pour être admises comme preuves. Elles doivent être authentifiées et leur chaîne de possession doit être tracée pour garantir qu'elles n'ont pas été altérées ou manipulées.

L'utilisation des vidéos virales de violences policières en tant que preuves pose donc un double défi : celui de leur légitimité en tant que documents véridiques et celui de leur interprétation qui peut varier grandement selon les contextes culturels et politiques. Pierre Bourdieu, dans son analyse du pouvoir symbolique des médias, explique que "ceux qui contrôlent les moyens de diffusion de l'information possèdent un pouvoir considérable pour définir ce qui est perçu comme la vérité ou la réalité". Cette observation est particulièrement pertinente dans le contexte des violences policières, où les récits médiatiques peuvent soit renforcer la légitimité des actions des forces de l'ordre, soit les contester et les remettre en cause.

L'objectif est alors d'examiner les mécanismes par lesquels les vidéos virales de violences policières sont produites, diffusées et interprétées dans la sphère publique. Il s'agit d'étudier comment ces vidéos, perçues comme des preuves visuelles, influencent les perceptions de la justice et de la légitimité des actions policières, et comment elles peuvent servir d'outils de mobilisation et de contestation sociale. Cette recherche se base sur une analyse des discours médiatiques, des dynamiques de partage sur les réseaux sociaux, et des réactions institutionnelles pour comprendre l'impact de ces images sur les débats publics et les politiques de sécurité.

Mais de quelles images parlons-nous ? Du latin, *imago* (masques mortuaires), il s'agit à l'origine d'un rite de gestion généalogique de la ressemblance, plus que d'un acte mémoriel (opposition entre le document juridique et le souvenir). L'empreinte des défunts était produite dans un but d'archivage. De nos jours, le terme est utilisé pour parler de représentation visuelle par réflexion (eau, miroir, etc.), de représentation d'une réalité naturelle ou abstraite en termes d'analogie et de similitude, ou de représentation mentale. Les images sont littérales, mentales ou matérielles. Nous nous concentrerons sur ces dernières qui sont, selon les analyses marxistes, agissantes. Elles seraient des lieux de pouvoir et auraient un impact psychologique sur ceux qui les regardent.

Pour en arriver à cette conjecture, il s'agit premièrement de se pencher sur la circulation de ces images dans la sphère sociale : comment, sous quelle forme ? (dimension psychosociale). Par qui, pour qui ? (images comme lieu où s'exerce le pouvoir). Ainsi, j'ai décidé de me focaliser sur les vidéos qui, dans le cas des violences policières, sont produites dans l'urgence, par nécessité d'obtenir une preuve et qui sont largement relayées, discutées à la fois sur les réseaux sociaux et dans les médias d'information.

La vidéo s'incarne dans l'ensemble des techniques mises au point dans les années 50, qui permettent l'enregistrement et la restitution d'images mouvantes, souvent accompagnée de son, sur un support électronique. A partir de 1965, et grâce à la mise en marché du Portapak par Sony, la vidéo se démocratise. En effet, le Portapak est la première caméra à destination du grand public. A l'intérieur de l'appareil se trouve une bande sur laquelle est enregistré un signal. Elle permet ainsi de visualiser l'image sans faire intervenir un quelconque développement chimique. Cette innovation vient bousculer les usages qui étaient faits de la caméra, jusqu'à présent réservée presque exclusivement aux professionnels du cinéma. A l'époque, l'image à l'intérieur de la maison n'était pas présente, il existait d'autre moyen de socialisation. À partir de ce moment, la distinction entre l'image public et privé devient difficile avec cette intrusion de l'image dans l'espace personnel.

Avec l'ascension du Web, Internet est devenu la plaque tournante du partage d'images, particulièrement grâce à la démocratisation des caméras de poche et bientôt du smartphone. Une infinité de vidéos amateurs à valeur documentaire y sont postés, vus, partagés. On parle de vidéos vernaculaires.

Son étymologie provient du mot latin vernaculus, qui désignait un esclave né dans la maison du maître. Par la suite on utilise le terme "vernaculaire" pour parler de ce qui est propre à un pays ou à un groupe culturel local. On peut parler d'une langue vernaculaire par exemple.

Avec l'essor des médias numériques et des réseaux sociaux, Chéroux² note une transformation significative dans la production et la diffusion des photographies vernaculaires. Les smartphones

² Chéroux, Clément. *Vernaculaires. Essais d'histoire de la photographie*. Paris: Le Point du Jour, 2013.

et les plateformes comme Instagram ont démocratisé la photographie, permettant à un nombre croissant d'individus de partager instantanément leurs images avec un public mondial. Cette prolifération d'images amateurs a conduit à une redéfinition des frontières entre le public et le privé, le banal et le significatif.

Dans le cas des violences policières justement, elles acquièrent une certaine autorité, s'établissent comme des vérités et deviennent "opératrice du débat public" comme l'affirmait André Gunthert car "l'image filmée est affectée d'un plus grand quotient de réalité que la trace écrite"³. C'est bien ce quotient de réalité qui leur confère une valeur testimoniale et qui les élève au rang de preuve. Elles sont autosuffisantes.

Leur esthétique spécifique, ainsi que les moyens de leur circulation, sont en partie conditionnés par les outils techniques et les interfaces qui les façonnent, les agencent, les donnent à voir car comme l'affirmait Marshall McLuhan, "le médium est le message".

Dans le cadre de la diffusion et de la discussion de ces vidéos sur les réseaux sociaux, comment rendre compte des mécanismes de la preuve par l'image, associé à la médiation participative ? André Gunthert étudie le conflit des Gilets Jaunes (décembre 2018/juillet 2019) et l'établit comme une nouvelle étape dans l'amplification du relais d'images violentes et dans l'instauration d'une iconographie à part entière : celle des violences policières.

Il analyse principalement la couverture médiatique qu'il en est fait en évoquant tout au long de son étude des articles de presse écrite de *Le Monde*, *Libération*, *l'Humanité* ou encore *Médiapart*.

Il s'appuie également sur les réseaux sociaux tels que Twitter et Facebook, centre névralgique à la fois de la diffusion, du partage et de la réaction aussi bien des internautes que des médias et des journalistes indépendants qui en ont fait leur siège.

³ Lindeperg, Sylvie. *Le singulier destin des images d'archives : contributions à l'histoire du cinéma et à la mémoire collective*. Bibliothèque de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal, 2014.
<https://bibliopiaf.ebsi.umontreal.ca/bibliographie/FRGFP62S/download/YPLJTTUT/Lindeperg%20-%202014%20-%20Le%20singulier%20destin%20des%20images%20d%E2%80%99archives%20%20contri.pdf>.

Durant le mouvement des gilets jaunes, les sujets des violences policières, habituellement invisibilisés ont été dans ce contexte mis sur le devant de la scène, grâce à l'abondance de vidéos qui ont fait office de preuve, invisibilisant presque les revendications des Gilets Jaunes. Ces vidéos ont opéré un déplacement du débat public sur les réseaux sociaux et ont poussé la population à s'interroger sur la manière dont le pouvoir s'exerce.

Grâce à des exemples concrets, il analyse puis établit une comparaison entre la narration journalistique et le récit autonome, ce qui lui permet d'expliquer pourquoi et comment le débat public s'est déplacé vers des canaux dont la crédibilité a souvent été remise en cause, ce au profit d'une "médiation alternative". Il nous l'explique lui-même : "C'est la confrontation quotidienne de cette vision avec le témoignage des acteurs ou des observateurs proches du terrain qui a fait émerger, au cours du mois de décembre 2018, les rushes vidéo comme la source robuste d'une médiation alternative". Ainsi, il s'appuie majoritairement sur l'analyse de ces vidéos, leur conférant, tout comme le font les anonymes qui la diffuse et la discute sur les réseaux sociaux, une valeur documentaire.

Il nous rappelle également que c'est bien du fait de la durée du conflit et de l'abondance de ce type d'image que la lumière a été faite sur les violences policières qui ont pourtant souvent été dénoncées auparavant dans les quartiers populaires.

Dans un contexte où l'on oppose deux camps en justifiant les violences, les qualifiants d'une part de "réponses proportionnées" face à la dégradation matérielle et aux blessures physiques, ces vidéos viennent s'ériger en tant que preuve d'une agression "en dehors du cadre de la réponse proportionnée".

Alors, je souhaite étudier dans un second temps quels sont les mécanismes et les conséquences de cette viralité car c'est bien l'exposition qui "détermine les facteurs [d'interprétations]", c'est la manière dont on présente ces images à l'opinion publique qui déterminera quelles seront les réactions. La méthodologie de cette recherche combine une analyse qualitative des vidéos virales et des discours médiatiques qui les entourent, ainsi qu'une étude des dynamiques de partage sur les réseaux sociaux. En examinant des cas retentissants de violences policières capturées en

vidéo, tels que les affaires de Nahel Merzouk, Théo Lukaha, et Adama Traoré, cette étude cherche à dévoiler les mécanismes par lesquels ces images sont élevées au rang de preuves dans les débats publics et juridiques. L'analyse portera également sur la manière dont ces vidéos sont encadrées par différents acteurs comment ces encadrements influencent la perception des événements.

Adama Traoré : Le 19 juillet 2016, des gendarmes de L'Isle-Adam interviennent à Beaumont-sur-Oise pour interpellier Bagui Traoré, dans le cadre d'une enquête et il s'avère que son frère Adama l'accompagnait. Durant l'intervention, Adama s'enfuit pour tenter d'échapper au contrôle mais il sera rattrapé après avoir trouvé refuge chez un riverain et trois gendarmes procèdent à son arrestation. Ils affirment qu'ils se mettent à trois sur lui pour le maîtriser ce qui accrédite la thèse d'un plaquage ventral. Adama sera ensuite menotté et placé dans la voiture de la gendarmerie alors qu'il se serait rapidement plaint de difficultés à respirer. Et, durant le trajet vers la gendarmerie de Persan, Adama semble perdre connaissance.

Les secours sont alertés. À leur arrivée à la gendarmerie de Persan Adama est déjà mort.

Dans une affaire sans témoins ni vidéo, les seuls témoignages sont ceux des trois gendarmes qui ont procédé à l'interpellation et ceux des secours arrivés plus tard à la gendarmerie. Avec certaines contradictions. Le reste est un débat d'experts médicaux dont les conclusions sont contradictoires.

Cette affaire a eu une telle portée qu'elle est devenue symbolique, elle est devenue en France l'incarnation de la lutte contre les violences policières, portée par une figure, celle d' Assa Traoré, la grande sœur d'Adama. Le comité Adama est sur tous les fronts avec T-shirts, slogans, et surtout messages sur les réseaux sociaux. De fait, il ne s'agit pas de vidéos de violence proprement dites mais bien de la diffusion d'un discours qui dénonce, qui est employé dans le but de convaincre et/ou persuader le public. Donc dans ce premier cas, c'est de la manière dont les réseaux sociaux sont employés par le comité que je compte étudier, la manière dont justement la vidéo est devenue à la fois outil de dénonciation et opératrice de débat public en plus de la manière dont elles sont relayées d'une part et discutées ensuite.

Théo Lukaha : Le 2 février 2017, Théo est arrêté en pleine rue pour un simple contrôle d'identité. Un contrôle qui a rapidement dégénéré et qui a conduit le jeune homme à l'hôpital avec une plaie de 10 centimètres au niveau du canal anal, une section du muscle sphinctérien, ainsi qu'un traumatisme crânien. Théo le dit lui-même, ce sont des blessures humiliantes mais surtout incapacitantes, elles lui laisseront des séquelles irréversibles.

L'agression est filmée par les caméras de vidéosurveillance de la police municipale et des témoins ont filmé la scène.

Nahel Merzouk : Enfin, le dernier cas est celui de Nahel Merzouk, 17 ans. Alors qu'il était au volant d'une voiture louée, la police le poursuit sans qu'il ne s'arrête, mais la course prend fin lorsque les policiers arrivent au niveau conducteur et c'est à ce moment qu'un des agents le tue d'une balle dans la poitrine. L'agent qui tire avance qu'il aurait "senti que [Nahel allait] accélérer fortement pour s'extirper", alors il a tiré. De ce meurtre existe une multitude de vidéos prise de tous les points de vue.

Ainsi, en m'appuyant sur les deux derniers cas, je compte étudier leur condition de production, le protocole employé, leur diffusion et leur circulation. C'est par cela que je pourrai déterminer de quelle manière elles deviennent argument d'autorité, de quelle manière elles s'établissent comme des preuves, puis de confirmer ou non qu'elles se sont établies comme un genre à part entière avec une iconographie spécifique.

Les vidéos de ces deux cas ne nous apprennent que peu de choses sur les faits qu'elles documentent, elles s'établissent simplement comme des témoignages car elles montrent, sans abstractions. C'est bien le contexte qui les accompagne qui leur procurera du sens car il est extrêmement aisé de faire dire ce que l'on veut à une image sans auteur et sans contexte.

Ainsi, en nous demandant comment la viralité permet aux vidéos vernaculaires d'augmenter leur portée et leur répercussion, nous verrons dans un premier temps comment les images ont été utilisées pour documenter et dénoncer des abus depuis le procès de Nuremberg jusqu'aux vidéos virales modernes. Analysons ensuite les mécanismes de viralité et de médiation participative, en explorant comment les réseaux sociaux transforment les images en preuves partagées et discutées

publiquement. Enfin, discutons des défis de légitimation des images comme preuves, en examinant les tensions entre objectivité perçue et manipulation potentielle.

1. L'Image comme Objet Manipulable et Outil de Preuve

1.1. La Construction et la Manipulation des Images

1.1.1. Le cadrage, le montage, et le choix de l'opérateur

Dans le contexte des violences policières, les images virales jouent un rôle crucial en tant que preuves visuelles, mais leur utilisation soulève des questions sur leur manipulation et leur interprétation. Les images, loin d'être de simples enregistrements de la réalité, sont des constructions qui peuvent être influencées et manipulées pour véhiculer différents récits.

Lorsque les images ne font l'objet d'aucune documentation, elles peuvent être réemployées, ne constituant que "des morceaux d'évènements"⁴. Elles deviennent ainsi des usages muettes, des images appauvries qui peuvent être à l'origine de confusion. Chris Marker l'a prouvé en 1957 avec *Lettre de Sibérie*, un film dans lequel il s'attèle à l'exercice du remontage d'archives commentées. Premièrement, il juxtapose des images d'enregistrement qui constituent sa base filmique. Il duplique cette base trois fois et y appose trois habillages sonores différents qui convainquent à chaque fois. Il en ressort la même séquence, avec trois discours différents. De cette manière, il a prouvé que manipuler les images ainsi que les spectateurs est aisé.

À travers cette démonstration, Marker met en lumière ce que l'on pourrait appeler le "pouvoir performatif des images". Le terme "performativité" a d'abord été développé par le philosophe J.L. Austin dans son ouvrage *How to Do Things with Words* (1962), où il explique comment certains énoncés (comme "je te promets" ou "je déclare") ne se contentent pas de décrire une action mais réalisent l'action par le simple fait d'être prononcés. Cette idée a été transposée au domaine des études visuelles et culturelles pour examiner comment les images peuvent elles aussi "faire des choses" plutôt que seulement représenter des choses. En effet, une image ou une séquence filmique ne montre pas seulement des faits bruts, mais elle participe activement à la construction de la réalité en influençant la perception du spectateur. Ce pouvoir performatif est accentué par les choix esthétiques et narratifs de celui qui produit les images, comme l'affirment Jay David

⁴ François Niney, *Le documentaire et des faux-semblants*, 2009, Paris

Bolter et Richard Grusin dans leur théorie de la "remédiation". Ils soutiennent que les médias, y compris les images, ne présentent pas seulement le monde, mais le re-médient, c'est-à-dire qu'ils le redéfinissent et le réinterprètent à travers le prisme des technologies et des pratiques de représentation contemporaines.⁵

1.1.2. La rhétorique de l'image selon Roland Barthes : l'ancrage et le relais

A notre époque, les images sont omniprésentes, abondantes, pourtant, nous ne pouvons pas en dire autant des outils qui permettraient de les analyser. Comprendre l'image, particulièrement la vidéo, est difficile car le médium souligne un rapport univoque avec le réel. Pourtant, tout comme la photographie, la vidéo est l'œuvre d'un opérateur. Ce sont des constructions de la vision qui résultent de choix : le placement par rapport au sujet, le cadrage, la quantité de lumière qu'il laisse entrer, etc. Ainsi, les images seraient partielles, partiales accentuant l'importance de la légende qui l'accompagne. Roland Barthes théorise cela en sa rhétorique de l'image. Il affirmait que " le texte est vraiment le droit de regard du créateur (et donc de la société) sur l'image : l'ancrage est un contrôle, il détient une responsabilité, face à la puissance projective des figures, sur l'usage du message ; par rapport à la liberté des signifiés de l'image, le texte a une valeur répressive"⁶.

En effet, chaque individu peut interpréter l'image comme bon lui semble, souvent en appliquant le filtre de sa propre culture visuelle ou de ses expériences personnelles. Dans cette considération, Barthes admet deux fonctions au texte en relation avec l'image que sont l'ancrage et le relais. L'ancrage d'abord qui établit un cadrage, qui fixe des limites dans l'interprétation de

⁵ Bolter, Jay David, et Richard Grusin. *Remediation: Understanding New Media*. MIT Press, 1999

⁶ Barthes Roland. *Rhétorique de l'image*. Communications, 4, 1964. Recherches sémiologiques. pp. 40-51.

DOI : <https://doi.org/10.3406/comm.1964.1027>

www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1964_num_4_1_1027

l'image. Quant à la notion de relais, l'image et le texte sont complémentaires. Il s'agit d'apporter une signification plus complète à l'image, de lui associer un récit.

Nous admettons qu'il y a une tension entre l'objectivité présumée des images et leur potentiel d'interprétation. Et, puisqu'il est possible de faire dire ce que l'on veut à des images, surtout si elles sont sans auteurs et sans contexte, et qu'elles sont avant tout la construction d'un opérateur, comment peuvent-elles s'élever au rang de preuve ? Qui ou qu'est-ce qui les détermine.

La preuve est un élément ou un ensemble d'éléments qui servent à établir la vérité ou la fausseté d'une affirmation, d'un fait ou d'une théorie. Dans un contexte général, une preuve est utilisée pour démontrer, confirmer ou réfuter une assertion, souvent en réponse à un doute ou à une contestation. Elle peut prendre différentes formes, selon le contexte dans lequel elle est utilisée. Nous nous concentrons sur la preuve documentaire constituée de documents écrits ou enregistrés qui témoignent d'un fait ou d'un événement. Dans notre cas, il s'agira de vidéos.

1.2. L'Image en Tant que Preuve Visuelle : Authenticité et Légitimité

1.2.1. Défis de l'authentification et de la vérification des images virales

Le procès de Nuremberg est l'un des premiers exemples historiques où des images ont été utilisées comme preuves juridiques dans un tribunal international. Ce procès avait pour but de juger les hauts responsables nazis pour les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les crimes de génocide.

Les images présentées pendant le procès étaient principalement des photographies et des films documentant les atrocités commises par le régime nazi. Les photographies avaient été prises par les soldats alliés lors de la libération des camps de concentration, par les nazis eux-mêmes dans le cadre de leur documentation interne, et par des civils. Aussi, les films étaient des documentaires qui témoignaient de la réalité des conditions de vie dans les camps de concentration, les ghettos et autres scènes de guerre. Ces films étaient réalisés par les Alliés dans les camps libérés, à l'instar de *Les Camps de concentration nazis*, le premier film projeté en

audience le 29 novembre 1945, produit par John Ford (directeur de l'unité photographique et cinématographique de l'OSS. Ces documents visuels ont servi à illustrer les témoignages et à fournir des preuves tangibles et immédiates des crimes, souvent de manière plus percutante que les seuls témoignages verbaux ou écrits. "En règle générale [...], les films [...] sont admis comme pièces à conviction, à la discrétion du tribunal, lorsqu'ils concernent directement les débats et constituent une reproduction précise de personnes et d'objets dont les témoins ont fait état verbalement devant les jurés".⁷ Pour être admissibles dans un cadre judiciaire, elles doivent être pertinentes et corroborantes. Les photographies et les films montraient directement les scènes de crime : les conditions dans les camps de concentration, les corps des victimes, les infrastructures utilisées pour les exterminations, etc. Cela constituait une preuve tangible et difficilement réfutable de l'ampleur et de la nature systématique des atrocités commises car rappelons le, les vidéos sont perçues comme des enregistrements objectifs de la réalité. Elles auraient la capacité de figer en enregistrant visuellement ce qui était présent devant la caméra.

1.2.2. Les limites des images comme preuves absolues de vérité

C'est ainsi que les preuves visuelles peuvent renforcer la compréhension des faits. Cependant, Delage met également en lumière les défis liés à l'authenticité et à la vérification de ces images.⁸ La question de la provenance des images, le contexte de leur prise de vue, et les risques de manipulation ou d'interprétation erronée sont des aspects cruciaux pour assurer leur crédibilité en tant que preuves. Par exemple, les photographies prises par les soldats alliés lors de la libération des camps de concentration avaient une valeur différente de celles produites par les nazis eux-mêmes. Tandis que les films documentaires réalisés par les Alliés avaient une intention claire de démontrer les horreurs du régime nazi, les images produites par les nazis pouvaient avoir été utilisées à des fins de propagande. Elles ne peuvent pas être mises sur le même plan.

⁷ Delage Christian. *L'image comme preuve : l'expérience du procès de Nuremberg*. Vingtième Siècle, revue d'histoire, n°72, octobre-décembre 2001. Image et histoire. pp. 63-78.

DOI : <https://doi.org/10.3406/xxs.2001.1413>

www.persee.fr/doc/xxs_0294-1759_2001_num_72_1_1413

Cité par Pierre R. Paradis, dans « The Celluloid Witness », *University of Colorado Law Review*, 37, 1965, p. 236 (disponible à la Fordham Library, New York, sous la cote K22035).

⁸ Ibid

C'est pourquoi, Delage insiste sur la nécessité d'une analyse critique rigoureuse pour éviter toute forme de manipulation visuelle ou narrative.

Maintenant, elles peuvent aussi susciter des réponses émotionnelles fortes car elles rendent les crimes réels auprès de ceux qui les regardent. Et, ces réponses émotionnelles pouvaient potentiellement impacter le processus judiciaire car elles contribuaient à influencer la perception et la réception des preuves par les juges et le public. En d'autres termes, au-delà de la partialité qui s'inscrit dans son essence, c'est aussi ce qu'elle nous fait ressentir qui les rendent infiniment subjectives. Une question se pose alors, les vidéos deviennent-elles des preuves aussi lorsqu'elles arrivent à nous convaincre mais surtout à nous persuader qu'elles le sont ?

Dans le cas de Nahel Merzouk (voir Annexe 1), c'est l'opinion public qui s'est saisi de l'affaire avant même qu'une quelconque décision judiciaire ait été prise. En effet, les vidéos qui montrent l'interaction de Nahel avec les policiers suivi de son homicide deviennent virales sur les réseaux sociaux, suscitant de fortes réactions et des débats intenses.

Le terme "viral" trouve son origine dans la biologie, où il décrit la propagation rapide d'un virus d'un organisme à un autre. Par analogie, dans le domaine des médias et des communications, "viral" se réfère à un contenu qui se répand rapidement et largement parmi un grand nombre de personnes, souvent par le biais des plateformes numériques. Un contenu est dit "viral" lorsqu'il est partagé, commenté et répliqué à une vitesse exponentielle par un large public. Cette diffusion rapide est facilitée par les réseaux sociaux, les messageries instantanées et autres canaux de communication en ligne. Le phénomène viral repose sur la capacité d'un contenu à capter l'attention et à inciter les individus à le partager avec leur propre réseau. Les contenus viraux sont généralement faciles à comprendre et à consommer. Ils peuvent être des vidéos courtes, des images, des mèmes, des articles ou des tweets, accessibles à un large public.

Dans ce contexte précis, les vidéos provenaient de divers témoins oculaires et de caméras de surveillance. Souvent brèves et fragmentées, elles ont joué un rôle crucial dans la perception de l'incident. Et, comme nous l'avons signifié, c'est aussi cette temporalité qui a facilité la viralité. Les moments critiques ont été capturés : l'arrêt du véhicule, la confrontation verbale, et le tir fatal. La diffusion des vidéos a déclenché des manifestations et des mouvements de protestation

contre les violences policières et les discriminations raciales. Elle a été également source de questionnements sur l'éthique et sur le droit à l'image de Nahel.

Les vidéos ont rapidement été authentifiées par des experts et validées par les médias, ce qui a renforcé leur crédibilité. L'authentification des vidéos par des spécialistes en analyse vidéo et audio a contribué à établir leur véracité. La diffusion par des sources médiatiques réputées a ajouté une couche de légitimité, consolidant leur rôle de preuves visuelles dans le débat public. L'acte n'est même plus questionné, c'est le pourquoi qui reste à déterminer par la justice, c'est le pourquoi qui est source de débats et qui suscite l'indignation car c'est le pourquoi qui permettra de déterminer judiciairement si l'acte était "légitime". C'est le pourquoi qui déterminera aux yeux de la justice, si l'on peut parler de violence policière, ce qui est déjà le cas pour une partie de l'opinion publique et ce qui ne l'est pas pour l'autre.

La légitimité. Les vidéos l'ont acquise, il n'est plus question de remettre en cause l'authenticité ou la pertinence de ces vidéos qui, par leur vision directe, parviennent à prouver que Nahel est mort de la main d'un policier. Le débat public est autre part. Est-ce qu'une nouvelle vidéo de violence policière suffit à prouver le point des activistes : la police est fondamentalement violente ?

Dans son rapport mondial sur la violence et la santé, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la violence de cette manière : "La menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre soi-même, contre autrui ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, un mal développement ou des privations."⁹

Historiquement, la violence est une donnée recensée géographiquement par les autorités françaises. Dès 1833, à l'initiative de l'Office Général d'administration de la justice criminelle, des cartes répertorient par région ou par département les taux de criminalité et délinquance en France. Cette enquête menée par André-Michel Guerry aboutit à une carte de France des crimes

⁹ World Health Organization. (2024). *Violence*. Récupéré de <https://www.emro.who.int/fr/violence-injuries-disabilities/violence/>

contre les personnes, publiée dans son *Essai sur la statistique morale de la France* (1833). (voir Annexe 2)

Il s'agit d'une carte choroplèthe. En se basant sur le nombre d'accusés, elle quantifie et/ou hiérarchise le taux de criminalité en utilisant ce système de contraste en fonction des départements. Cette carte fait partie d'un ensemble de plusieurs cartes (dont une carte des crimes contre les propriétés et une carte de l'instruction) avec lesquelles André-Michel Guerry entendait démontrer que les chiffres étaient relativement stables à travers les époques.

Près de 130 ans après, dans *Aperçus géographiques sur la criminalité et la délinquance en France* (1962) par Roger Benjamin pour la revue française de sociologie, une nouvelle enquête est menée.

Dans l'article *Géographie de la violence en banlieue* (1993), Jacques Joly utilise les termes "banlieues", "quartier" et "ghetto" pour qualifier des espaces qui semblent lointain spatialement mais plus encore, socialement. Les banlieues seraient des sortes de "grands ensembles" de barres et de tours [...] [des endroits où justement,] délinquance, drogue, violence sont les signes d'une rupture profonde". D'ailleurs, les services de Renseignements généraux mettent au point en 1993 une échelle d'évaluation de la violence urbaine, "un indicateur de la violence des quartiers sensibles"¹⁰. Les formes et caractéristiques de violences y sont indiquées et notées de 1 à 7 en fonction du degré de la gravité. Saccages, pillages et émeutes sont parmi les formes les plus graves. Les provocations et injures aux porteurs d'uniformes sont de niveau 2 mais y figurent également.

¹⁰ Joly Jacques. *Géographie de la violence urbaine en banlieue*. Espace Populations Sociétés, vol. 13, no 3, 1995, p. 323-28

DOI : <https://doi.org/10.3406/espos.1995.1706>

https://www.persee.fr/renderPage/espos_0755-7809_1995_num_13_3_1706/espos_0755-7809_1995_num_13_3_T1_0324_0000_710.jpg

Tableau : Indicateur de la violence des quartiers sensible

Source image : Source image : Joly, Jacques. « Géographie de la violence urbaine en banlieue ». Espace Populations Sociétés, vol. 13, no 3, 1995, p. 323-28, DOI : <https://doi.org/10.3406/espos.1995.170>

A l'inverse, ce n'est qu'à partir de 2013 que les violences policières dites "violences volontaires" font l'objet de rapports annuels¹¹. Cela s'explique. Ce deux poids deux mesures s'impute au fait que "la violence de l'État [serait] une violence légitime, [car elle serait] très encadrée".¹²

Dans *Le Savant et le Politique*¹³, Weber aborde non seulement la tension entre les rôles du savant et de l'homme politique, mais aussi la question cruciale de la violence légitime exercée par l'État. Ce texte pose des questions fondamentales sur la légitimité de l'usage de la force par l'État, en confrontant les concepts d'éthique de la conviction et d'éthique de la responsabilité. Comment la violence d'État peut-elle être justifiée ? Quelle est la place de l'éthique dans l'exercice du pouvoir, en particulier lorsqu'il s'agit de recourir à la violence ?

Weber définit l'État comme une "communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé, revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime". Cette définition repose sur l'idée que l'État se distingue des autres formes d'organisation sociale par son droit exclusif de recourir à la force.

¹¹ Ministère de l'Intérieur. *Rapports de l'IGPN*. <https://mobile.interieur.gouv.fr/Publications/Rapports-de-l-IGPN>.

¹² BFMTV. *Violence légitime: Dans quel cadre les policiers ont-ils le droit d'utiliser la force ?* BFMTV, 28 Jan. 2020. https://www.bfmtv.com/police-justice/violence-legitime-dans-quel-cadre-les-policiers-ont-ils-le-droit-d-utiliser-la-force_AN-202001280051.html.

¹³ Weber, Max. *Le Savant et le Politique*. Paris : La Découverte, 2003.

Tableau 1. Indicateur de la violence des quartiers sensibles

Degrés	Formes et caractéristiques
1	Vandalisme sans connotation anti-institutionnelle Razzias dans les commerces Rodéos de voitures volées puis incendiées Délinquance crapuleuse en bande contre des particuliers (racket, dépouille) Rixes, règlements de comptes entre bandes
2	Provocations collectives contre les vigiles Injures verbales et gestuelles contre les adultes du voisinage, les porteurs d'uniformes, les enseignants Vandalisme furtif anti-institutionnel (contre écoles, postes de police, voitures des professeurs, locaux publics)
3	Agressions physiques anti-institutionnelles sur porteurs d'uniformes (contrôleurs, pompiers, militaires, vigiles) et sur les enseignants
4	Atroupements lors d'interventions de police Menaces téléphoniques aux policiers Lapidation des voitures de patrouille Manifestations devant les commissariats Chasse aux dealers
5	Atroupements vindicatifs, freinant les interventions Invasion du commissariat Traffics divers visibles (recol, drogue)
6	Agressions physiques contre les policiers Attaque ouverte du commissariat Guet-apens contre les policiers, "pare-chocages"
7	Vandalisme ouvert, massif: saccage de vitrines, de voitures, jets de cocktails Molotov Escalade rapide, durée brève
8	Saccages et pillages, agressions de particuliers, affrontements avec les forces de l'ordre Guérilla, émeute

(Source: *Les cahiers de la sécurité intérieure* n°14, 1993)

Ce monopole de la violence, cependant, n'est pas un droit absolu, mais une capacité légitime reconnue par les citoyens et les autres États. La légitimité de cette violence repose sur la perception que l'usage de la force par l'État est justifié, soit par une tradition, un charisme, ou par une légalité rationnelle. Ainsi, pour Weber, la légitimité de la violence d'État n'est pas intrinsèque, mais dépend de l'acceptation sociale et de la capacité de l'État à maintenir l'ordre et à servir les intérêts collectifs.

L'éthique de la responsabilité (*Verantwortungsethik*) oblige l'homme politique à prendre en compte les conséquences de ses actions, y compris l'usage de la violence. Pour Weber, cette éthique est essentielle dans la gestion de la violence légitime par l'État. Elle impose au politique une évaluation constante des effets de la violence sur la stabilité sociale, l'ordre public, et la perception de la légitimité de l'État.

Selon cette éthique, la violence étatique ne peut être justifiée que si elle est proportionnée, nécessaire, et orientée vers des objectifs clairs et réalistes. L'homme politique doit non seulement agir en fonction de ses convictions, mais aussi anticiper les répercussions de l'usage de la force. La légitimité de la violence réside alors dans sa capacité à préserver ou à restaurer un ordre social acceptable pour la majorité des citoyens.

Weber insiste sur le fait que l'éthique de la responsabilité exige une grande maturité politique et une capacité à faire face à des dilemmes moraux complexes. L'homme politique doit parfois recourir à la violence pour éviter un mal plus grand, tout en restant conscient des sacrifices imposés et des risques de désaveu public. C'est cette éthique qui, selon Weber, doit guider l'action politique lorsqu'il s'agit de décider du recours à la violence.

A contrario, L'éthique de la conviction (*Gesinnungsethik*), telle que développée par Weber, concerne l'action guidée par des principes moraux absolus, indépendamment des conséquences. Pour un homme politique opérant selon cette éthique, la violence d'État peut être justifiée si elle est alignée avec des idéaux supérieurs ou des croyances profondes, telles que la justice, la liberté, ou la défense de la nation.

Cependant, Weber met en garde contre les dangers de cette éthique lorsqu'elle est appliquée sans considération des résultats pratiques. L'éthique de la conviction peut mener à une radicalisation où la violence devient un moyen inévitable pour atteindre des fins considérées comme moralement justes. Cette perspective soulève des questions sur la responsabilité des conséquences de cette violence. En effet, une action violente menée au nom d'une conviction morale forte, même si elle est légitime du point de vue de l'acteur, peut engendrer un chaos social et des souffrances considérables.

Weber critique implicitement cette approche en soulignant que l'application de la violence sur la base de la seule conviction peut conduire à un fanatisme dangereux, où les moyens sont sacrifiés à la fin, et où la légitimité de l'État peut être compromise si la violence n'est pas perçue comme servant véritablement le bien commun.

La légitimité de la violence étatique est toujours précaire, car elle dépend de l'équilibre entre éthique de la conviction et éthique de la responsabilité. Un État qui s'appuie exclusivement sur la violence pour maintenir son pouvoir court le risque de perdre sa légitimité aux yeux de ses citoyens. Inversement, un État qui refuse d'utiliser la force quand cela est nécessaire pour protéger l'ordre public ou les droits de ses citoyens peut également se trouver en situation d'échec.

La réflexion de Weber souligne que la violence légitime est un outil, non une fin en soi, et qu'elle doit toujours être employée avec prudence et discernement. La légitimité de l'État repose sur sa capacité à convaincre ses citoyens que la violence qu'il exerce est justifiée, nécessaire, et proportionnée aux menaces auxquelles il est confronté.

En 2013, Manuel Valls, le ministre de l'Intérieur de l'époque, réforme l'Inspection Générale de la Police Nationale (IGPN)¹⁴. Le but est d'uniformiser les procédures sur l'ensemble du territoire pour une plus grande efficacité du contrôle interne. Des inspections régulières et des audits sont

¹⁴ Légifrance. *Décret n° 2013-1021 du 7 novembre 2013 relatif à l'organisation et au Fonctionnement de l'Inspection Générale de la Police Nationale.*
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027910239>.

effectués pour vérifier le bon fonctionnement des services de police et le respect des procédures et des lois. De plus, elle mène des enquêtes sur les infractions présumées commises par des policiers, qu'elles soient de nature pénale (violences, corruption, etc.) ou disciplinaire (manquements professionnels, etc.). Les enquêtes peuvent être déclenchées à la suite de plaintes de citoyens, de signalements internes ou sur ordre des autorités judiciaires. On parle de “police des polices”, la volonté étant d’adopter une plus grande transparence auprès de la population afin d’établir un lien de confiance car une question émerge de plus en plus : Quis custodiet ipsos custodes ?¹⁵ (Qui surveille les gardiens ?)

Le gouvernement essaye d’adopter une éthique de la responsabilité. Cependant, ce qu’il faut comprendre est que l’IGPN n’est pas une institution indépendante. Elle est rattachée au directeur général de la police nationale, et donc au ministère de l'Intérieur. Cette dépendance hiérarchique pourrait compromettre l'impartialité des enquêtes. Ce sont des policiers qui enquêtent sur d’autres policiers¹⁶. Dans ce cas le conflit d'intérêt n’est-il pas inévitable ?

L'article de Mediapart intitulé "Sept ans de rapports IGPN analysés: « Une absence de sincérité dans la recherche de la transparence »"¹⁷ offre une critique approfondie du fonctionnement de l’IGPN. Malgré des rapports réguliers, la présentation des données est souvent biaisée. Par exemple, à partir de 2015, les violences volontaires commises par des agents de la police sont présentées en pourcentage plutôt qu'en chiffres absolus. Ce changement de présentation rend plus difficile l'évaluation précise de l'ampleur des violences policières et permet une certaine opacité dans la communication des résultats. Aussi, l'IGPN semble vouloir minimiser la portée des violences policières en appliquant des sanctions souvent faibles, et donc insuffisantes, avec une majorité de simples blâmes. De plus, l'institution décourage les plaintes de diverses manières, telle que l’anticipation de leur l'inefficacité. En comparaison, les auteurs de l’article prennent

¹⁵ Citation extraite des Satires de Juvénal

¹⁶ Ghoslan, Pierre. *Police : l’IGPN et son devenir*. Vie Publique, 18 Jun. 2021, www.vie-publique.fr/parole-dexpert/285317-police-l-igpn-et-son-devenir.

¹⁷ Mathieu, Fabien, et Jérôme Hourdeaux. *Sept ans de rapports IGPN analysés : “Une absence de sincérité dans la recherche de la transparence”*. Mediapart, 12 Jun. 2020, www.mediapart.fr/journal/france/120620/sept-ans-de-rapports-igpn-analyses-une-absence-de-sincerte-dans-la-recherche-de-la-transparence.

l'exemple du système britannique de l'Independent Office for Police Conduct (IOPC), une institution indépendante du gouvernement et de la police. Les enquêteurs ne peuvent pas avoir de passé dans la police, ce qui peut contribuer à une certaine impartialité et à distance par rapport à l'institution policière. Et, l'institution publie régulièrement des rapports détaillés et accessibles au public sur ses enquêtes et conclusions, renforçant ainsi la transparence et la confiance du public.

L'absence de transparence dans les rapports de l'IGPN a des implications profondes pour la confiance du public dans les forces de l'ordre et la justice. La critique de l'IGPN par Moreau de Bellaing et Roché souligne une nécessité urgente de réforme et de véritables efforts de transparence et de responsabilité au sein de la police française. Sans ces réformes, la perception d'une impunité policière et d'un manque de sincérité dans la gestion des violences persistera.

C'est bien à cause de cette impression d'injustice que la population décide de se faire justice elle-même en diffusant les preuves de violences policières sur les réseaux sociaux. On parle alors de vigilantisme. Le vigilantisme est défini par Les Johnston (chercheur et académicien dans le domaine de la criminologie), dans son article influent *What is Vigilantism?* publié en 1996 dans le *British Journal of Criminology*. Il s'agirait d'une "tentative par des individus ou des groupes d'imposer leur vision de l'ordre et de la justice en dehors des procédures légales"¹⁸. C'est un phénomène complexe et multi-facettes qui soulève des questions profondes sur l'État de droit, la légitimité de l'autorité, et les dynamiques de justice sociale. Dans le cas du vigilantisme numérique, les individus utilisent Internet pour surveiller, dénoncer et parfois punir ceux qu'ils perçoivent comme coupables. Benjamin Loveluck parle de "cyber-vigilantisme."¹⁹ D'après Johnston, le vigilantisme se manifeste souvent dans des contextes de faiblesse ou de défaillance perçue des institutions officielles de justice et de maintien de l'ordre. Les plateformes en ligne offrent des espaces où les citoyens peuvent exprimer leurs préoccupations, organiser des mouvements et exercer une forme de contrôle sur les actions des autorités publiques. Les citoyens ont maintenant un moyen de surveiller les actions des pouvoirs publics, et de contribuer

¹⁸ Johnston, Les. *What is Vigilantism?* British Journal of Criminology, vol. 36, no. 2, 1996, pp. 220-236.

¹⁹ Loveluck, Benjamin. *Réseaux, libertés et contrôle : une généalogie politique de l'Internet*. Paris: Armand Colin, 2015.

à une nouvelle forme de participation citoyenne. Ils acquièrent une “gouvernance citoyenne”²⁰. Cette dynamique est facilitée par la nature participative des technologies numériques.

1.3. La Production et Diffusion des Vidéos de Violences Policières

1.3.1. Captation spontanée et absence de contrôle institutionnel

Le terme “vernacular video” apparaît pour la première fois en 1995 dans l'article *Vernacular Video : For the Growing Genre of Camcorder Journalism, Nothing is too Personal* par la professeure en communication Patricia Aufderheide. Il s'agissait dans cet article de mettre en évidence le fait que l'ascension du numérique et par conséquent de la vidéo amatrice était fatalement synonyme d'un affaiblissement du rôle du journaliste traditionnel qui s'établissait en tant qu'intermédiaire entre la source d'information et la population.

En 2006, Judi Hetrick, professeure de journalisme, propose dans son article *Amateur Video Must Not be Overlooked* que les vidéos amateurs constituent la création d'un nouveau genre, celui des "vidéos communautaires vernaculaires" dont elle préconise l'archivage. Selon elle, ces vidéos détiennent une valeur précieuse : la documentation sociale.

Le terme continuera de s'enraciner grâce à des études de cas portant spécifiquement sur Youtube, telles que le livre de Jean Burgess co-écrit avec Joshua Green *Youtube, Online Video and Participatory Culture* ou encore l'article *Video Vortex Reader : Response to Youtube* par Tom Sherman en 2008.

Les vidéos vernaculaires sont des pratiques qui s'affranchissent des limites établies par les mondes artistiques institutionnalisés. C'est ce que Burgess nomme la “créativité vernaculaire”²¹. En effet, elle avance que la créativité vernaculaire est une pratique créative quotidienne et ordinaire qui s'impose indépendamment des mœurs de la haute culture et des valeurs

²⁰ Ibid

²¹ Burgess, Jean Elizabeth. *Vernacular creativity and new media*. PhD thesis, Queensland University of Technology, 2007.

hégémoniques des mondes artistiques institutionnalisés. En revanche, cette créativité s'appuierait tout de même sur les valeurs esthétiques et sur les professions techniques de ces mondes artistiques et culturels. Elle donne notamment des exemples qui relèvent de la photographie de famille ou du vidéo-blog, sans intention artistique ou commerciale. Pour résumer, cette créativité vernaculaire serait une expression de soi qui reste imprégnée de notre culture populaire et savante mais qu'il faut distinguer de ces institutions.

Nous pouvons affirmer que ce concept a été bouleversé par l'ère du numérique et des nouveaux médias, une ère qui a introduit de nouveaux modes de production.

Certes, la créativité vernaculaire est la mise en commun d' "une représentation d'une vie spécifique, d'un temps spécifique et d'un lieu spécifique"²², cependant sa transposition dans le numérique permet l'obtention d'une "citoyenneté culturelle"²³, "une pratique [participative] à la sphère publique culturelle"²⁴.

Chercheur et réalisateur, Peter Snowdon analyse les vidéos du printemps arabe, des vidéos qu'il qualifie d' "anarchive vernaculaire"²⁵ leur conférant une dimension politique. L'emploi de ce terme s'aligne sur celui qu'en avait fait Ivan Illich au début des années 1980 dans *Le genre vernaculaire et Le Travail fantôme*. Il identifiait les pratiques vernaculaires comme des activités centrales dans la vie communautaire qui contribueraient à leur autonomie à la fois vis-à-vis de l'Etat mais également du marché, une sorte de résistance à l'économie capitaliste. Cette autonomie n'est d'ailleurs pas reconnue par ces institutions qui les relèguent au domaine du privé, du subjectif. Le vernaculaire serait une forme de résistance des peuples à l'immiscion de l'État ou du marché capitaliste dans leurs formes de vie quotidienne. À la lumière des travaux d'Illich, Snowdon affirme que la définition académique actuelle de la vidéo vernaculaire est

²² Jenkins, Henry. *Créativité vernaculaire : entretien avec Jean Burgess*, 7 octobre 2007
http://henryjenkins.org/blog/2007/10/vernacular_creativity_an_inter.html.

²³ Burgess, Jean, et Joshua Green. *YouTube. Vidéo en ligne et culture participative*. Cambridge: Polity Press, 2009

²⁴ Ibid

²⁵ Snowdon, Peter. *The Revolution Will Be Uploaded: Vernacular Video and the Arab Spring*. Culture Unbound, Journal of Current Cultural Research 6.2 (2014): 401-429

souvent trop limitée. Généralement, ces vidéos sont perçues comme des productions amateurs, spontanées et brutes, qui offrent une alternative aux médias traditionnels. Cependant, cette conception manque souvent de considérer l'impact politique et social plus large de ces œuvres. La plus grande partie de ces pratiques vidéo contribuent à des formes de subsistance collective.

Pour vraiment comprendre et valoriser les vidéos vernaculaires, il faut les voir non seulement comme des documents visuels informels, mais comme des outils de résistance et de changement social. Les vidéos vernaculaires, en particulier celles issues de mouvements sociaux et de protestations comme le Printemps arabe, jouent un rôle crucial dans la documentation et la diffusion de récits alternatifs. Elles permettent aux acteurs marginaux et aux citoyens ordinaires de se réapproprier la narration de leur réalité, contrecarrant ainsi les récits dominants des médias institutionnalisés. Les vidéos capturent des événements en temps réel, fournissant des preuves visuelles directes et souvent non filtrées des abus de pouvoir, des manifestations et des actes de résistance. Leur diffusion sur les plateformes numériques et les réseaux sociaux permet une circulation rapide et vaste de l'information, mobilisant ainsi l'opinion publique et internationalisant les causes locales.

Les révoltes qui ont eu lieu dans plusieurs pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord au début des années 2010 ont largement reposé sur l'utilisation des réseaux sociaux pour organiser des manifestations, contourner la censure gouvernementale, et mobiliser des soutiens internationaux. Ces révoltes ont conduit à la chute de régimes autoritaires en Tunisie (voir Annexe 3), en Égypte (voir Annexe 4), en Libye (voir Annexe 5), et au Yémen, et ont provoqué des mouvements de contestation significatifs en Syrie, à Bahreïn, et dans d'autres pays. Dans des contextes où les médias traditionnels étaient souvent contrôlés par l'État ou censurés, ces plateformes ont fourni des espaces alternatifs pour l'expression et l'organisation. Par exemple, en Égypte, la page Facebook "*We Are All Khaled Said*" a joué un rôle central dans l'organisation des protestations contre le régime de Hosni Moubarak. La page, créée en mémoire de Khaled Said, un jeune homme battu à mort par la police égyptienne, a rassemblé des millions de personnes autour de la cause et a servi de plateforme pour planifier les manifestations du 25 janvier 2011.

1.3.2. Circulation sur les réseaux sociaux et dynamique de la viralité

Aussi, des vidéos amateurs, souvent filmées avec des téléphones portables, ont capturé des scènes de répression violente, de manifestations de masse, et d'actes de courage individuel. Ces vidéos ont servi de preuves incontestables des abus commis par les régimes autoritaires, contredisant les récits officiels qui minimisaient ou niaient ces événements. YouTube a été une plateforme clé pour la diffusion de ces vidéos. Le caractère visuel et émotionnel des vidéos a facilité leur viralité, sensibilisant un large public à la brutalité des régimes en place.

Les vidéos du Printemps arabe, par leur nature anonyme et collective, apparaissent comme « un premier pas vers l'invention de la vidéo en ligne comme une pratique véritablement vernaculaire »²⁶. Le fait que le nom et l'identité des vidéastes soient très souvent négligeables ou que ceux-ci adoptent des pseudonymes, apparente ces vidéos aux mots d'une langue vernaculaire plutôt qu'à des énoncés d'auteurs spécifiques prononcés ou écrits dans la langue véhiculaire.

Par leur nature brute et non filtrée, elles contournent les narrations officielles et donnent une voix aux individus ordinaires participant aux mouvements de protestation.

Ainsi, la vidéo amateur, “médium du peuple [...] la forme vernaculaire de cette ère”²⁷ a émergé. Nous pouvons dater l'ascension de ce genre audiovisuel à 2005, l'année qui marque un tournant, celle de la naissance de Youtube. La plateforme d'hébergement vidéo redéfinit les notions de domesticité ou d'intimité en effaçant les frontières entre l'intime et l'extime. Elle redéfinit également celles de l'amateur et du professionnel. Ainsi, Time Magazine décide en 2006 de décerner le titre de la personnalité de l'année à “You”, un clin d'œil à l'émergence du web participatif, une manière symbolique de récompenser l'individu lambda qui est à la fois amateurs-producteurs-consommateurs, le “produser”. Une corrélation peut être établie entre la vidéo vernaculaire et l'essor du web 2.0 bien que ce type de vidéo existait déjà sous le nom de “vidéo amateur” mais dont la portée était différente.

²⁶ Ibid

²⁷ Sherman, Tom. *Vernacular video. In Video Vortex Reader: Responses to YouTube*, dirigé par Geert Lovink et Sabine Niederer, 161-168. Amsterdam: Institute of Network Cultures, 2008.

À l'inverse, la vidéo vernaculaire est majoritairement produite à des fins communicationnelles, elle n'assure pas comme le film de famille la fonction d'« instrument de mémoire »²⁸. L'essence même de la vidéo vernaculaire résiderait dans sa nature « conversationnelle »²⁹. La vidéo vernaculaire sert à transmettre aux autres un message, une information, une expérience, une émotion, et par ce biais à tisser des relations avec d'autres membres d'une communauté (virtuelle). Elle s'inscrit dans l'expression de soi qui n'existe que dans le regard de l'autre, mais elle n'est pas égocentrique, elle est intersubjective produisant une sorte de nœud d'interaction sociale.

Spécifiquement, la vidéo vernaculaire s'oppose au cinéma et à la télévision qui restent deux canaux industriels, commerciaux, artistiques ou professionnels. D'ailleurs, « Broadcast yourself », le slogan initial de YouTube faisait directement référence à la télévision et à sa centralité, ce qui est fatalement opposable à la décentralisation que promettait internet, très vite devenu l'écosystème de la vidéo vernaculaire. Précisons néanmoins qu'internet n'est pas un espace décentralisé : « la plupart des infrastructures médiatiques que nous utilisons sont entre les mains de quelques entreprises, ce qui rétablit l'ancien modèle de domination des médias de masse »³⁰. Ces pratiques vidéo permettent également aux plateformes d'obtenir des profits. Le travail numérique ou digital labor, effectué par les utilisateurs au bénéfice des plateformes de partage est une forme d'exploitation capitaliste acceptée en échange d'un supplément de visibilité. Internet est devenu un espace d'expression privilégié par les communautés qui n'en avaient pas, ce qui les expose donc à une circulation et à une visibilité mondiale, à la potentialité que ces images deviennent « virales ».

²⁸ Odin, Roger. *La question de l'amateur*. Communications 68 (1999, «Le cinéma en amateur», réal. Roger Odin): 47-89

²⁹ Gunthert, André. *La visibilité des anonymes. Les images conversationnelles colonisent l'espace public*. Questions de communication 34 (2018): 133-154.
<https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.15693>.

³⁰ Apprich, Clemens. *Refaire les pratiques médiatiques : des médias tactiques aux post-médias*. In *Alliages provocateurs : une anthologie post-médiatique*, dirigé par Clemens Apprich, Josephine Berry Slater, Anthony Iles et Oliver Lerone Schultz, 122-142. Londres, Lüneburg: Post-media Lab & Mute Books, 2013.

En effet, il existe au sein de la vidéo vernaculaire des pratiques médiatiques qui les déterminent, les multiplient et les diffusent, étendant ainsi leur résonance. L'hyperconnectivité et la globalisation en sont à l'origine, une configuration que Marshall McLuhan appelait "le village global". C'est à cause de cette globalisation que nous ne pouvons plus parler de domesticité. De fait, la vidéo vernaculaire est produite partout et par tout le monde, on assiste donc à son hyper production. Et, c'est exactement pour cette raison que le pourquoi et le comment de l'existence d'une vidéo vernaculaire est déterminant car rappelons qu'elles sont conversationnelles et politiques, elles s'établissent comme une prise de parole d'un public silencieux contrairement à la vidéo amateur qui est produite par soi et pour soi. De plus, à la question de la signification politique et plus encore, morale, de ces vidéos s'ajoute celle de leur utilisation, de leur diffusion car n'importe qui peut faire dire n'importe quoi à des images sans auteurs, sans statuts, sans contextes.

2. Production, Diffusion et Réception des Vidéos de Violences Policières

L'exposition et la circulation des vidéos de violences policières dans la sphère publique jouent un rôle déterminant dans leur légitimation et leur interprétation. Cette deuxième partie explore les mécanismes par lesquels ces images sont diffusées, discutées et contestées.

2.1. Les Mécanismes de Circulation et de Viralité des Images

2.1.1. Le rôle des réseaux sociaux dans la diffusion des vidéos

Dans mon propos, qui porte spécifiquement sur le cas des violences policières, il s'agit d'appuyer sur le fait que c'est l'image qui permet d'empêcher la mise à distance d'une actualité, quelle qu'elle soit. Elle constitue une preuve et une confrontation à la réalité telle qu'elle est. Du procès de Nuremberg, aux attentats du 11 novembre en passant par la vidéo du meurtre de Georges Floyd, le spectateur n'a d'autre choix en voyant les faits que de les faire exister dans son esprit. La vidéo vernaculaire à une fonction illustrative, il reste à savoir ce que l'on en fait.

En outre, les évolutions et transformations de celles-ci et des usages qu'elles créent ou impliquent sont extrêmement rapides. Snowden discute du pouvoir des vidéos vernaculaires à mobiliser et à inspirer l'action collective. Les images de manifestations, de brutalités policières et de solidarités citoyennes suscitent des émotions fortes et peuvent inciter d'autres personnes à rejoindre les mouvements de protestation. Elles jouent un rôle crucial dans la construction d'une identité collective et d'un sentiment d'appartenance à une communauté parmi les manifestants.

Sur une autre note, Susan Sontag avançait dans *Devant la douleur des autres*, que nous évoluons dans une société dans laquelle nous avons du mal avec certaines choses douloureuses. Ce serait pour cette raison que nous passerions par la photographie. Selon elle, la distance émotionnelle créée par les images peuvent soit provoquer une empathie profonde, soit engendrer une indifférence.

Alors que nous avons expliqué pourquoi l'anonymat permettait à des minorités de s'exprimer au travers de vidéos vernaculaires produites par eux et pour eux, Sontag admet que cette anonymat peut rendre difficile l'identification des personnes qui les regardent. Et, c'est la capacité d'identification du spectateur, ses propres projections sur le sujet qui déterminera l'effet qu'elle produira sur lui : "la proximité culturelle, ethnique ou même géographique avec les victimes joue un rôle essentiel dans la réaction empathique"³¹. Cela dépend moins de la production de l'opérateur que du sujet en soit et de la manière dont il est traité.

Le contexte dans lequel les images sont produites et diffusées influence leur interprétation. Véritablement, la viralité qu'apportent les médias peut instaurer un certain sensationnalisme et introduire une guerre de l'attention.

Le sensationnalisme est une approche médiatique où les événements ou informations sont présentés de manière à susciter des réactions émotionnelles fortes, souvent au détriment de la profondeur de l'analyse. Les sujets sont précautionneusement choisis pour susciter des réactions, le but étant d'attirer l'attention du public, d'augmenter l'audience et donc de maximiser les profits. On parle de "guerre de l'attention".

2.1.2. Dynamique de la viralité : émotion, indignation, et engagement communautaire

Dans une société saturée par l'information, l'attention humaine est devenue une ressource rare et précieuse. Plus il y a d'informations disponibles, plus l'attention des individus devient une ressource limitée et précieuse. Les entreprises médiatiques, les publicitaires et les plateformes numériques utilisent diverses stratégies pour attirer et maintenir l'attention des utilisateurs, souvent en exploitant des biais cognitifs et émotionnels. C'est une lutte constante entre les divers

³¹ Sontag, Susan. *Devant la douleur des autres*. Paris: Christian Bourgois, 2003.

acteurs³². Ces techniques incluent le design persuasif, les notifications constantes, les algorithmes de recommandation personnalisée, et les contenus émotionnellement chargés.

Le design persuasif est une approche qui utilise des principes de psychologie pour concevoir des interfaces et des expériences utilisateur qui influencent et modifient les comportements des utilisateurs de manière subtile et souvent inconsciente. La création d'environnement qui oriente les choix des individus repose sur l'étude de la psychologie comportementale. Introduite par Richard Thaler et Cass Sunstein, la théorie de Nudges suggère que de petites incitations peuvent guider les gens vers des comportements souhaités sans les forcer.³³ Un environnement dans lequel les gens prennent des décisions de telle manière à influencer leur comportement. Par exemple, sur les interfaces des réseaux sociaux peuvent être placés des boutons de "like" ou de "partage" de manière stratégique pour encourager l'engagement. Ces techniques peuvent augmenter le temps passé sur une plateforme et encourager des comportements comme le partage de contenu.

Les notifications constantes, des alertes envoyées par les applications pour informer les utilisateurs de mises à jour, de messages ou d'autres activités peuvent augmenter l'engagement en incitant les utilisateurs à revenir fréquemment sur une application, mais elles peuvent aussi causer du stress et de l'anxiété, perturbant la concentration. C'est la Fear of Missing Out (FOMO), la peur de manquer quelque chose. Cela pousserait les utilisateurs à vérifier leurs notifications fréquemment.

Il y a aussi le circuit de la récompense qui, alimenté par des récompenses données à des intervalles imprévisibles, est plus efficace pour maintenir l'engagement. Il a été prouvé scientifiquement que des récompenses aléatoires peuvent créer un comportement addictif chez les animaux.³⁴ La boîte de Skinner est un dispositif contrôlé avec un levier (pour les rats) ou un

³² Simon, Herbert A. *Designing Organizations for an Information-Rich World*. In *Computers, Communications, and the Public Interest*, edited by Martin Greenberger, 37-52. Baltimore: Johns Hopkins University Press, 1971.

³³ Thaler, Richard H., et Cass R. Sunstein. *Nudge: Improving Decisions About Health, Wealth, and Happiness*. New Haven: Yale University Press, 2008.

³⁴ Skinner, B.F. *Science and Human Behavior*. New York: Macmillan, 1953.

disque (pour les pigeons) que l'animal peut manipuler. Lorsqu'un animal appuie sur le levier ou picore le disque, une récompense telle que de la nourriture, est délivrée. Cela augmente la probabilité que l'animal répète l'action. Une action spécifique de l'animal peut mettre fin à un stimulus désagréable (comme un léger choc électrique). Cela aussi augmente la probabilité que l'animal répète l'action. Un autre comportement spécifique peut entraîner un stimulus désagréable, ce qui diminue la probabilité que le comportement soit répété. Avec ce qui est appelé dans l'expérience un renforcement continu, un comportement est rapidement par le fait qu'à chaque fois que l'animal exécute une action spécifique, il obtient une récompense. Parallèlement, avec le renforcement intermittent, les récompenses sont délivrées mais à des intervalles variables. Au contraire, si en effectuant une action il n'obtient rien, on observe qu'il finit progressivement par l'abandonner : c'est l'extinction. L'animal est conditionné, il apprend à associer une action avec une conséquence. Ce principe s'applique également aux êtres humains dans le contexte des notifications constantes. Le renforcement intermittent (où les récompenses sont imprévisibles) crée des comportements très résistants à l'extinction. La vérification constante des notifications sur les smartphones est si difficile à abandonner justement parce que les récompenses imprévisibles créent une anticipation constante, renforçant le comportement de manière plus efficace qu'un renforcement continu. Les notifications sporadiques peuvent créer une dépendance, car les utilisateurs ne savent jamais quand ils recevront une information gratifiante. Evidemment, les notifications exploite aussi la FOMO.

Les algorithmes de recommandation personnalisée sont des systèmes automatisés qui analysent les comportements et les préférences des utilisateurs pour suggérer des contenus, des produits ou des services susceptibles de les intéresser. Ils tendent à nous montrer des contenus similaires à ceux que nous avons déjà vus ou aimés, limitant ainsi notre exposition à des points de vue différents et créant une vision du monde biaisée. En alimentant l'algorithme, nous nous enfermons de plus en plus dans nos bulles filtrantes. D'ailleurs, les algorithmes y sont pour quelque chose dans la propagation d'images virales car, comme nous l'avons fait remarquer, les contenus sensationnels et polarisants ont tendance à générer plus d'engagement, ce qui incite les

algorithmes à les promouvoir davantage justement³⁵. Les algorithmes sont semblables à des engrenages.

Cela cultive un problème majeure, celui de la discrimination algorithmique³⁶. Rappelons que le racisme est systémique, et en sachant que les algorithmes sont souvent formés sur des ensembles de données historiques, cela induit qu'ils peuvent contenir des biais sociaux préexistants. Par exemple, des données historiques de recrutement peuvent refléter des préjugés raciaux, et ces biais peuvent être intégrés et perpétués par les algorithmes de recrutement automatisés. En catégorisant et en traitant différemment les individus en fonction de leurs données, ils peuvent renforcer les discriminations et les disparités socio-économiques. L'utilisateur qui a des préjugés et qui alimente son algorithme en consommant du contenu qui correspond à ses biais de pensées tombe dans cette engrenage de la discrimination algorithmique.

Concrètement, après avoir créé un compte Twitter, l'objectif était d'alimenter l'algorithme afin de correspondre à un profil d'extrême droite. La première étape a été de suivre deux médias ayant une ligne éditoriale dites d'extrême droite : CNews et BFMTV. Ensuite, plusieurs mots clés ont été définis en s'appuyant sur les discours tenus par les politiques de ce bord : "ensauvagement", "immigration", "racaille", "police", "cités". Pendant dix jours, ces mots étaient entrés quotidiennement dans la barre de recherche, à la fois sous forme de mots clés et de hashtags. Enfin, à chaque mot recherché, il s'agissait de scroller d'une à deux minutes. A la fin de l'expérience, l'onglet "Pour Vous" de Twitter était bel et bien personnalisé et affichait ce type de contenu :



Figure 1 : Capture d'écran d'un Tweet de Andolini, Patricio (@Corleone040480). publié le 10 août 2024
<https://x.com/Corleone040480/status/1822184051286888525?t=eRBN3QZjS9WoLVTuLU5u1A&s=19>

Figure 2 : Capture d'écran d'un Tweet de N o a r a (@Skibidi_nygger) publié le 10 août 2024
https://x.com/Skibidi_nygger/status/1824479588560367924?t=PwrymjgROtqdx4F1PRqOyO&s=19

gauchediarrhée (@gauchecaca) publié le 19 août 2024
<https://x.com/gauchecaca/status/1825497371548999976?t=bMDbCAS5m4OEFzKRojCg&s=19>

Figure 3 : Capture d'écran d'un Tweet de

Le langage utilisé dans ces tweets (« racaille », « ar@be et n0ire ») dénote une stigmatisation claire des communautés ethniques, associées à des comportements criminels ou à une menace. Les tweets contiennent des éléments de discours nationaliste, où certaines communautés sont présentées comme des "autres", menaçant une conception étroite et exclusive de ce que signifie être français. Les tweets contiennent des éléments de discours nationaliste, où certaines communautés sont présentées comme des "autres", menaçant une conception étroite et exclusive de ce que signifie être français. Les utilisateurs sont exposés uniquement à des contenus qui renforcent leurs opinions préexistantes, rendant le dialogue plus difficile et les positions plus extrêmes.

Finalement, est-ce que l'utilisateur en question ne serait pas tout autant victime que les personnes qui subissent ces discriminations ?

2.2. L'Exposition et la Légitimation des Images dans le Débat Public

2.2.1. Visibilité, discussion et contestation des vidéos sur les plateformes numériques

Le proverbe dit que si c'est gratuit, c'est vous qui êtes le produit. La guerre de l'attention a des implications psychologiques et sociales importantes. Cette constante sollicitation, cette constante distraction réduit la capacité des individus à se concentrer profondément et à effectuer des

travaux cognitifs de haute valeur. La guerre de l'attention peut mener à une surcharge d'informations, à une anxiété accrue et à une fragmentation de la concentration.³⁷

Deuxièmement, cela soulève des questions de vie privée et de sécurité. Les plateformes en ligne utilisent les données collectées pour influencer directement les comportements des utilisateurs. Chaque clic, chaque like, chaque minute passée sur une plateforme est utilisé pour affiner les algorithmes. Les scandales comme celui de Cambridge Analytica montrent comment la surveillance peut avoir des répercussions majeures, politiques notamment.

L'abondance donc, mais surtout le martèlement, aspect non négligeable du sensationnalisme finirait par émousser la capacité de choc et d'indignation. Mais tout cet engagement, cette stimulation dans la manière dont l'utilisateur est continuellement incité à passer toujours plus de temps sur les plateformes, à cultiver sa citoyenneté numérique, comment peut-on affirmer qu'il puisse devenir de moins en moins sensible à la douleur des autres ? Cette perpétuelle sollicitation contribue évidemment à la viralité des images de violences policières puisque nous avons observé qu'il y a une forte focalisation sur les aspects émotionnels des histoires, avec une représentation graphique des événements. Et, comme nous l'avons expliqué précédemment, c'est l'engagement émotionnel qui suscite la réaction et l'action (numérique en tout cas). Cette focalisation évite d'ailleurs aux médias d'aborder les causes profondes et systémiques des problèmes, ce qui mène à une compréhension limitée.

Sontag s'interrogeait sur la place de l'image-choc dans nos quotidiens, un type d'image qui deviennent banales à cause de leur abondance, ce qui est propice pour cultiver une certaine indifférence. L'auteur pose des questions éthiques sur le voyeurisme et la consommation des images de souffrance. Elle interroge la moralité de regarder ces images et de trouver du sens dans la douleur des autres. Selon l'auteure, il y a une tension entre la nécessité de montrer les atrocités pour sensibiliser et la possibilité de désensibilisation ou de banalisation de la violence par la répétition et ce davantage lorsque les images elles-mêmes sont pleines d'ambivalence.

Par conséquent, la problématique ne serait-elle pas dans le fait de comprendre comment se positionner en tant que citoyen sur une chose sur laquelle on ne peut pas agir ?

³⁷ Carr, Nicholas. *The Shallows: What the Internet Is Doing to Our Brains*. W.W. Norton & Company, 2010.

Le terme “banalisation” induirait que le spectateur est passif face à celles-ci. Le terme de “spectateur” l’induit tout autant. Le problème peut ne pas être uniquement une question de désensibilisation, mais aussi de mobilisation.

Guy Debord nous l’explique dans *La Société du Spectacle*. Dans les sociétés modernes, les relations sociales sont de plus en plus médiatisées par les images. "Le spectacle n'est pas un ensemble d'images, mais un rapport social entre des personnes, médiatisé par des images."³⁸ Nous voilà dans la Société du Spectacle dans laquelle les individus sont transformés en spectateurs passifs qui consomment des images et des récits sans participation active. Cette passivité est renforcée par la nature même du spectacle, qui présente les événements de manière à être consommés plutôt qu'à être vécus ou contestés activement.

Cette transformation des événements en spectacle et des individus en spectateurs passifs augmente l’engagement émotionnel certes, mais il réduit l'engagement actif des individus. Ils deviennent des consommateurs d'événements plutôt que des participants, ce qui diminue leur capacité à influencer ou changer ces événements.

Les individus voient la réalité fragmentée en une série d'images isolées. Debord argumente sur le fait que le spectacle entraîne une forme d'aliénation où les individus sont séparés de leurs propres expériences et de leur capacité à agir. Assurément, le spectacle, loin d'être un simple divertissement, devient un mode de gouvernance, où le pouvoir s'exerce par l'image et la représentation. Cette idée est illustrée par la manière dont les événements politiques, économiques et sociaux sont transformés en "spectacles" consommables par le public. Cela rejoint la notion de sensationnalisme évoquée précédemment. Les images deviennent des objets de consommation rapide, réduits à leur impact visuel immédiat. La viralité des images, en amplifiant la visibilité de certains événements, ne garantit pas nécessairement une transformation sociale effective, mais peut contribuer à un cycle de passivité et de désengagement. Le public serait déresponsabilisé.

³⁸ Debord, Guy. *La Société du Spectacle*. Buchet-Chastel, 1967.

2.2.2. Les Réseaux Sociaux : Amplification et Représentation des Violences Policières

Boltanski, lui, nous explique que les spectateurs, lorsqu'ils sont confrontés à des représentations médiatiques de la souffrance, ressentent une forme de compassion et de responsabilité morale envers les victimes. Cependant, cette responsabilité est souvent accompagnée d'un sentiment d'impuissance, car les spectateurs ne sont généralement pas en position d'agir directement pour soulager cette souffrance. Ce décalage entre le sentiment de devoir moral et l'incapacité à intervenir crée une tension intérieure qui peut mener à plusieurs types de réponses.

Cela peut être de la "compassion à distance"³⁹. Les spectateurs peuvent éprouver une compassion sincère, mais cette compassion reste souvent à un niveau symbolique, car elle ne peut se traduire en action directe. Boltanski note que cette situation peut mener à une sorte de "satisfaction morale" où l'expression de la compassion devient une fin en soi, même si elle ne résout rien concrètement.

Une autre possibilité est la réaction cynique ou l'indifférence⁴⁰. Face à l'impossibilité d'agir, certains spectateurs peuvent développer une attitude cynique ou même devenir indifférents à la souffrance des autres. Cette indifférence n'est pas nécessairement un manque d'empathie, mais plutôt un mécanisme de défense contre l'impuissance ressentie.

Une dernière réaction peut être l'engagement symbolique⁴¹. Boltanski explore comment certains spectateurs cherchent à transformer leur compassion en engagement symbolique, par exemple en participant à des mouvements de solidarité à distance, en signant des pétitions, ou en faisant des dons. Ces actions permettent de combler, même partiellement, le fossé entre la conscience de la souffrance et l'incapacité d'agir directement.

Nous y avons assisté en 2020 par exemple. La vidéo du meurtre de George Floyd, montrant Derek Chauvin agenouillé sur son cou pendant près de neuf minutes, a rapidement circulé sur les réseaux sociaux et dans les médias, provoquant une onde de choc mondiale. Elle a non seulement

³⁹ Boltanski, Luc. *La Souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*. Paris: Métailié, 1993.

⁴⁰ Ibid

⁴¹ Ibid

documenté le crime, mais elle a aussi joué un rôle crucial dans la mobilisation sociale, devenant ainsi un symbole des abus policiers et de l'injustice raciale aux États-Unis. La vidéo a été vue des millions de fois, partagée sur toutes les plateformes possibles. Dans la perspective debordienne, cet événement peut devenir un "spectacle", où l'image prend le dessus sur la réalité de l'acte violent. La simplification de l'événement en une série d'images peut, dans certains cas, réduire l'acte de violence à un objet de consommation médiatique. Les spectateurs, bien que choqués, peuvent se contenter de partager l'image ou d'exprimer leur indignation en ligne, sans pour autant s'engager plus profondément dans des actions concrètes pour lutter contre la violence policière. Mais cette-fois, les images, d'une telle violence, partagées des milliers de fois sur les réseaux sociaux, sont devenues un catalyseur pour les mouvements sociaux, Black Lives Matter particulièrement. Elles ont permis de rendre visible l'injustice et de mobiliser une large audience contre les abus de pouvoir.

Black Lives Matter (BLM) est un mouvement social et politique fondé en 2013 par trois militantes afro-américaines : Alicia Garza, Patrisse Cullors, et Opal Tometi. Le mouvement est né en réponse à l'acquittement de George Zimmerman, qui avait tué Trayvon Martin, un adolescent afro-américain non armé, en Floride en 2012. Le hashtag #BlackLivesMatter, lancé sur les réseaux sociaux par les fondatrices, est rapidement devenu viral, rassemblant une large communauté en ligne. Depuis, le mouvement a pris de l'ampleur et l'un de ses principaux objectifs est de lutter contre les violences policières et à l'injustice raciale subies par les Afro-Américains. Depuis, il est devenu à l'international, un symbole de la lutte contre le racisme systémique. Ce mouvement se distingue par son utilisation des médias sociaux pour organiser et sensibiliser, ainsi que par ses actions de protestation directe. Par exemple, les protestations après la mort de George Floyd en 2020 ont rassemblé des millions de personnes dans le monde entier, marquant l'une des plus grandes mobilisations contre le racisme de l'histoire moderne.

En France notamment, le 2 juin 2020, des dizaines de milliers de personnes (20 000 officiellement) se sont rassemblées à Paris (également dans d'autres villes), malgré l'interdiction des rassemblements en raison de la pandémie de COVID-19, afin de procéder à une manifestation pacifique.

Le gouvernement français, en réponse aux mobilisations inspirées par le mouvement Black Lives Matter, a adopté une position nuancée vis-à-vis de la question du racisme systémique. Il a

explicitement rejeté l'idée que la France souffre d'un racisme systémique de la même manière que les États-Unis. Cette position est ancrée dans une conception républicaine de l'égalité, qui met l'accent sur l'universalisme et refuse de reconnaître officiellement les races ou les communautés au sein de la République française. Les responsables gouvernementaux ont souvent souligné que, contrairement aux États-Unis, la France ne classe pas sa population en fonction de la race ou de l'ethnicité dans les recensements, ce qui est présenté comme une garantie d'égalité.

Malgré ce rejet de la notion de racisme systémique, le gouvernement français a reconnu que des discriminations existent bel et bien en France, notamment à l'encontre des minorités ethniques. Cette reconnaissance s'est vue exprimée à plusieurs reprises, notamment à travers les déclarations d'Emmanuel Macron, qui a reconnu l'existence de racisme, d'antisémitisme et de discriminations dans des domaines tels que l'emploi et l'éducation.⁴² Après l'agression du producteur de musique Michel Zecler par des policiers le 21 novembre, il a également admis que certains comportements au sein de la police pouvaient poser problème, a souligné que la police devait être "exemplaire" et que tout acte de violence devait être sanctionné.⁴³ Cependant, il n'a jamais établi de corrélation entre violences policières et racisme.

Pourtant, le concept de racisme systémique aide à comprendre comment les violences policières peuvent être influencées par des préjugés raciaux institutionnalisés. Le racisme systémique ne se limite pas à des actes isolés de discrimination, mais est ancré dans les structures sociales, économiques et politiques qui perpétuent les inégalités raciales. Des organisations tel que Amnesty International documentent régulièrement les abus policiers et les inégalités raciales⁴⁴.

⁴² Macron, Emmanuel. *Discours du Président de la République sur le 14 juin 2020*. Elysée, 14 juin 2020
<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/06/14/discours-du-president-de-la-republique-sur-le-14-juin-2020>.

⁴³ Macron, Emmanuel. *Interview avec Brut*. Brut, 4 décembre 2020
<https://www.brut.media/fr/news/macron-face-a-brut-l-interview-integrale-4b6f8b93-6d12-47c0-9e67-69c5183588f2>.

⁴⁴ Amnesty International. *La France et les violences policières : état des lieux*. Amnesty International, 2021.
<https://www.amnesty.org/fr/latest/research/2021/04/violences-policieres-et-racisme-etat-des-lieux/>.

Leurs rapports soulignent souvent comment le racisme peut influencer les comportements policiers, conduisant à des violences disproportionnées contre les minorités.

Même l'ONU a mis en avant les questions de racisme et de violences policières dans ses rapports. La Rapporteuse Spéciale est une experte indépendante désignée par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies pour examiner, surveiller, et rendre compte sur des questions spécifiques liées aux droits de l'homme. Dans le *Rapport de la Rapporteuse Spéciale sur les formes contemporaines de racisme*⁴⁵ de 2021, plusieurs points critiques sont soulevés concernant la situation en France. Le rapport mentionne spécifiquement la discrimination dans l'accès aux services publics et les inégalités économiques subies par les minorités raciales en France. Ces groupes sont souvent exclus ou marginalisés en raison de préjugés raciaux, souvent invisibles dans les cadres institutionnels. La Rapporteuse Spéciale souligne également que les forces de l'ordre en France ont été accusées à plusieurs reprises d'utiliser une force excessive, en particulier lors des interactions avec des personnes d'ascendance africaine ou maghrébine. Les violences policières lors des manifestations, comme celles des Gilets Jaunes, sont particulièrement mentionnées, mais aussi les cas de contrôle au faciès. Cette pratique est décrite comme un exemple flagrant de discrimination raciale institutionnalisée. Malgré ces problèmes, le rapport critique la réticence du gouvernement français à reconnaître le racisme systémique, ce qui empêche, selon la Rapporteuse Spéciale, la mise en place de mesures efficaces pour contrer ces discriminations et violences.

De cette manière, les déclarations de Macron ont été accueillies avec des réactions mitigées. D'une part, elles ont été vues comme une reconnaissance nécessaire de la réalité des discriminations en France. D'autre part, le refus de reconnaître le racisme systémique a été critiqué par de nombreux militants antiracistes et organisations de défense des droits de l'homme, comme nous l'avons souligné, qui estiment que cette position minimise l'ampleur des inégalités structurelles dans le pays. D'ailleurs, le Président a exprimé des réserves quant à l'utilisation du terme "violences policières". Il a précisé qu'il ne voulait pas réduire l'institution policière à ces

⁴⁵ Rapporteuse Spéciale sur les formes contemporaines de racisme. *Rapport de la Rapporteuse Spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée*. Nations Unies, 2021.
<https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g21/122/04/pdf/g2112204.pdf>.

actes: "Je ne veux pas qu'on parle de violences policières comme une institution, parce que c'est faux".⁴⁶

Macron a expliqué que les violences commises par certains policiers doivent être distinguées du travail de l'ensemble des forces de l'ordre, qui, selon lui, travaillent dans des conditions souvent difficiles et méritent respect et soutien. Pour résumer, ce dernier définit le racisme comme étant ponctuel, son argumentaire reposant sur le "pas tous". Ainsi, des groupes comme le Comité Adama et la Ligue des Droits de l'Homme ont appelé à des réformes plus profondes pour traiter les causes sous-jacentes des discriminations et des violences policières .

2.3. Impact de la Diffusion des Vidéos : Polarisation et Mobilisation Sociale

2.3.1. Résonance et Mobilisation : Le Cas de BLM et du Comité Adama

Véritablement, le mouvement BLM a eu une grande résonance avec le combat pour la justice dans l'affaire Adama Traoré qui est également devenu un symbole des luttes contre les violences policières en France. Le Comité Adama, dirigé par Assa Traoré, sœur d'Adama, a clairement positionné son combat dans la continuité des luttes menées par BLM, en dénonçant les abus policiers et le racisme d'État en France. Cette connexion a permis de globaliser les revendications pour la justice raciale et de dénoncer les similitudes entre les violences policières en France et aux États-Unis. En effet, le comité se concentrait initialement uniquement sur la recherche de vérité et de justice pour Adama Traoré, mais ses revendications se sont rapidement élargies pour inclure la dénonciation des violences policières plus largement et du racisme systémique dans la société française.

Les réseaux sociaux jouent un rôle crucial dans la stratégie de communication et de mobilisation du Comité Adama et d'Assa Traoré. Cette dernière, figure emblématique du comité, a régulièrement pris la parole dans les médias pour dénoncer les pratiques policières abusives et la discrimination systémique. Les médias sociaux, les interviews et les conférences de presse sont

⁴⁶ Ibid

utilisés pour sensibiliser le public à la cause d'Adama Traoré et aux problématiques de violences policières en France. Afin de nier les discours officiels et médiatiques qui minimisent ou nient les violences subies par son frère et plus généralement par les minorités ethniques en France, elle s'empare de ces outils. Ces plateformes permettent de diffuser largement et rapidement des vidéos, des témoignages, et des informations sur les actions du comité (voir Annexe 6). On parle de "cyber-activisme" ou "d'activisme numérique"⁴⁷

Le cyberactivisme est une forme d'activisme qui utilise les technologies de l'information et de la communication, en particulier Internet et les réseaux sociaux, pour promouvoir des causes sociales, politiques, ou environnementales. Le terme combine "cyber", qui se réfère au cyberspace, avec "activisme", qui désigne l'action militante. Twitter, Facebook, Instagram, et YouTube sont souvent au cœur des stratégies de cyberactivisme. La notion de viralité est toujours bel et bien présente et exploitée par les cyber-activistes. L'une des principales forces du cyberactivisme est sa capacité à toucher un public mondial de manière rapide et économique. Contrairement à l'activisme traditionnel, qui nécessite des ressources pour organiser des événements physiques, le cyberactivisme permet aux militants de se mobiliser instantanément et à moindre coût. Cela peut accroître la visibilité d'une cause et mettre la pression sur le gouvernement pour qu'il agisse.

Effectivement, l'(in)action des gouvernements repose aussi sur l'opinion publique. Par exemple, les vidéos de violences policières partagées lors du Printemps arabe ont suscité une condamnation internationale, forçant certains régimes à faire des concessions ou à adopter des réformes.

Il reste important de distinguer l'impact individuel d'Assa de celui du comité.

Le Comité Adama, en tant que collectif, a acquis une certaine reconnaissance, surtout lors de grandes manifestations. Les actions du comité sont relayées en ligne, mais c'est souvent à travers la figure d'Assa que ces actions deviennent virales.

Assa Traoré est devenue une figure virale grâce à son leadership et à sa capacité à communiquer efficacement son message. Sa personnalité, son histoire, et son engagement ont suscité une forte adhésion en ligne, où ses prises de parole sont largement partagées et discutées. Elle incarne le

⁴⁷ Tufekci, Zeynep. *Twitter and Tear Gas: The Power and Fragility of Networked Protest*. Yale University Press, 2017.

mouvement, ce qui fait d'elle une icône à la fois médiatique et militante. La théorie de la "personnalisation du politique"⁴⁸ explique que les mouvements sociaux gagnent souvent en visibilité et en soutien lorsqu'ils sont incarnés par des individus qui cristallisent les enjeux du combat. Cette diffusion est facilitée par le fait que les récits individuels sont plus facilement relayés par les utilisateurs de ces plateformes, justement du fait d'une plus grande capacité à s'identifier. Assa Traoré est devenue une telle figure, une icône médiatique et militante, facilitant la diffusion de ses messages à travers les réseaux sociaux et les médias traditionnels .

Ces mobilisations à si grande ampleur restent exceptionnelles. Alors, nous pouvons nous demander si cela annule pour autant ce principe de désensibilisation ? Ou est la limite entre l'action et l'inaction ? Cette désensibilisation ne serait-elle pas de la résignation ?

2.3.2. Polarisation et Résignation : Les Limites de la Mobilisation

De fait, les images, bien qu'inquiétantes, deviennent familières, et la réponse émotionnelle initiale peut diminuer avec le temps, ce qui peut conduire à une résignation. Les vidéos de violences policières se seraient établies comme un genre à part entière avec une iconographie spécifique.

En tant que genre, ces vidéos suivent souvent un schéma narratif reconnaissable : un individu est souvent placé dans une situation de vulnérabilité face à l'autorité des forces de l'ordre et la vidéo documente ce moment avec un sentiment d'urgence, un sentiment accentué par la qualité brute et immédiate des enregistrements, généralement filmés par des témoins sur leurs téléphones portables. Ce cadre narratif introduit immédiatement un déséquilibre de pouvoir, où l'individu semble désarmé, voire impuissant face à l'autorité. Un autre élément narratif clé dans ces vidéos est l'absence d'une intervention efficace, qu'il s'agisse d'une aide immédiate à la victime ou d'une réponse appropriée des autorités. Cette absence renforce le caractère tragique de l'événement. L'intervention tardive ou inexistante contribue à l'escalade du drame, intensifiant le sentiment d'injustice et d'impuissance. Ce schéma narratif est puissant car il humanise les victimes et rend

⁴⁸ Fassin, Didier. *Personalization of Politics and the Rise of Populism*. Annual Review of Political Science, vol. 24, 2021, pp. 419-436.

leurs expériences tangibles pour un large public. En transformant ces incidents en récits avec un début, un milieu, et une fin tragique, ces vidéos suscitent une forte réponse émotionnelle.

Une "nouvelle visibilité"⁴⁹, introduit par les technologies médiatiques modernes (caméras de surveillance, téléphones portables avec caméras, etc) qui permettent de rendre les actions policières visibles au public d'une manière sans précédent. Ce concept se distingue de la surveillance traditionnelle par son caractère bidirectionnel : les policiers ne sont plus seulement ceux qui surveillent, mais deviennent également les sujets de la surveillance par le public. La surveillance bidirectionnelle signifie que la capacité de surveiller n'est plus l'apanage exclusif de l'État et de ses agents. Désormais, tout individu équipé d'un smartphone peut filmer des interactions policières et diffuser ces images à un large public en temps réel. Cette dynamique renverse partiellement le rapport de force traditionnel entre la police et les citoyens, en permettant à ces derniers de documenter et de rendre compte des actions policières.

En effet, l'État, à travers ses institutions, exerce un contrôle sur les corps et les comportements des individus. Le concept du panoptique a été développé par le philosophe et juriste Jeremy Bentham⁵⁰ à la fin du XVIIIe siècle. Le panoptique est un modèle architectural de prison conçu pour permettre à un gardien de surveiller tous les détenus à partir d'une position centrale, sans que les détenus sachent s'ils sont effectivement observés ou non et ce, à tout moment. Cette idée repose sur l'hypothèse que la possibilité d'être vu à tout moment incite les détenus à adopter un comportement conforme aux règles. La surveillance est internalisée par les individus. Le panoptique est une métaphore de la surveillance dans les sociétés modernes. Dans ce modèle, la visibilité de la police est conçue comme un moyen d'affirmer l'autorité et de dissuader les comportements déviants, tout en restant elle-même à l'abri du regard public. Donc la surveillance crée un rapport de pouvoir, celui qui observe contrôle la narration. La sousveillance permet aux citoyens de capturer et de diffuser des images des actions des autorités, créant ainsi une forme de surveillance inversée. David Lyon, (sociologue spécialiste de la surveillance), décrit cette évolution comme une "surveillance sous la surveillance"⁵¹. Lyon argue que cette nouvelle

⁴⁹ Doyle, Aaron. *Witnessing the Crime: Theorizing the New Media and New Visibility of Policing*. *Theoretical Criminology* 7.3 (2003): 283-311.

⁵⁰ Bentham, Jeremy. *Panopticon; or, The Inspection-House*. 1791.

⁵¹ Lyon, David. *Theorizing Surveillance: The Panopticon and Beyond*. 2006

configuration crée une forme de "sousveillance"⁵² où les citoyens surveillent les puissants, en particulier les forces de l'ordre. Ce processus rend les actions de la police beaucoup plus transparentes, tout en offrant un moyen de contester les abus de pouvoir.

Ainsi, l'impact des médias sociaux et des vidéos virales a poussé les institutions policières à repenser leur approche en matière de transparence et de communication. Face à la prolifération des vidéos documentant des abus ou des violences, certaines forces de l'ordre ont tenté d'adopter des politiques de transparence proactive. Par exemple, de plus en plus de services de police ont commencé à équiper leurs agents de caméras corporelles (body cams) afin de fournir une perspective officielle sur les interactions avec le public, espérant ainsi contrer les récits négatifs qui pourraient émerger des vidéos filmées par des civils. Les *body cams* et les vidéos vernaculaires participent à une "guerre des images" où chaque partie tente d'imposer son propre récit comme légitime. Cette dualité de sources visuelles crée un espace où les récits sont constamment négociés, contestés, et reconfigurés en fonction de qui contrôle les images et comment elles sont interprétées.

La surveillance des espaces publics est courante dans les sociétés modernes, avec l'installation de caméras de vidéosurveillance dans les rues, les transports en commun, et les lieux publics. L'interpellation de Théo a été partiellement enregistrée par des caméras de vidéosurveillance, ce qui a permis d'apporter un certain degré de documentation sur l'incident. Cependant, ces vidéos n'ont pas enregistré toute l'interaction, notamment l'acte qui a causé les blessures graves de Théo. Dans ce contexte, l'affaire Théo met en lumière la tension entre surveillance institutionnelle et sousveillance citoyenne. La vidéosurveillance officielle, bien qu'elle ait capturé certains éléments de l'interpellation, n'a pas suffi à dissiper les doutes sur la nature et la justification de la violence exercée. Cela a renforcé une perception de partialité dans la surveillance étatique, où les forces de l'ordre apparaissent comme contrôlant le récit de leurs actions. La surveillance, lorsqu'elle est partielle ou biaisée, peut renforcer la méfiance envers les autorités, surtout dans des cas de violence policière. Dans ce cas, l'absence de sousveillance (c'est-à-dire l'absence de vidéos capturées par des témoins civils) a laissé un vide que les enregistrements de surveillance n'ont

⁵² Mann, Steve. *Sousveillance: Inventing and Using Wearable Computing Devices for Data Collection in Surveillance Environments*. *Surveillance & Society*, vol. 1, no. 3, 2004, pp. 331-355.

pas entièrement comblé, contribuant à un climat de suspicion et de mécontentement envers les forces de l'ordre et le système judiciaire.

L'accueil de la vidéosurveillance dans la société française est donc ambivalent : elle est à la fois vue comme un outil de sécurité ou de surveillance, mais aussi comme une potentielle source d'injustice lorsque les images qu'elle produit sont contestées. Le manque de sousveillance dans l'affaire Théo a ainsi renforcé la perception d'une injustice, où le pouvoir de contrôler les récits demeure entre les mains des institutions de l'État .

Ainsi, l'absence de justice perçue, le manque de répercussions pour les auteurs de violences, et les cadres médiatiques qui présentent ces actes comme des faits inéluctables enracinent davantage la résignation. Effectivement, le sentiment d'impuissance est un autre facteur qui peut mener à la résignation. Lorsqu'un individu est confronté de manière répétée à des actes de violence, mais ne voit aucune conséquence positive ou action significative en réponse, il peut développer un sentiment de fatalisme. Les nombreuses manifestations contre les violences policières n'ont pas toujours conduit à des changements systémiques visibles. Ce manque de résultat tangible peut renforcer le sentiment d'impuissance chez les spectateurs, qui finissent par accepter la violence comme une réalité immuable. Lors des reportages sur les violences policières, les médias se concentrent souvent sur les actes eux-mêmes plutôt que sur les conséquences ou les réponses institutionnelles. Ils présentent constamment la violence comme un fait accompli, se concentrant uniquement sur les événements violents en tant que faits isolés et récurrents, sans possibilité de changement. Cela peut contribuer à un sentiment d'inévitabilité, poussant les spectateurs à se résigner à la violence.⁵³

Les spectateurs reçoivent et interprètent les messages médiatiques à travers leurs propres cadres culturels, bien que ces cadres soient largement influencés par la manière dont les médias présentent les informations. Lorsqu'une personne reçoit un message médiatique, elle ne le perçoit pas de manière neutre; elle le filtre et l'interprète à travers ces cadres culturels. Une vidéo de violences policières peut être interprétée de différentes manières selon le cadre culturel du

⁵³ Hall, Stuart. *The Social Eye of Picture Post*. In *Visual Culture: The Reader*, edited by Jessica Evans and Stuart Hall, 80-89. Sage Publications, 1999.

spectateur. Une personne appartenant à une minorité ethnique qui a déjà été victime de discrimination pourrait y voir une preuve supplémentaire du racisme institutionnalisé. En revanche, quelqu'un avec une expérience différente pourrait percevoir la même vidéo comme une exception ou une situation justifiée par des circonstances spécifiques. Le processus de communication médiatique est actif et bidirectionnel. Les messages ne sont pas simplement transmis et reçus; ils sont activement décodés par le public.⁵⁴

⁵⁴ Hall, Stuart. *Encoding/Decoding*. In *Culture, Media, Language: Working Papers in Cultural Studies, 1972-79*, edited by Stuart Hall, Dorothy Hobson, Andrew Lowe, and Paul Willis, 128-138. Routledge, 1980.

1. Les Conséquences des Images Virales de Violences Policières : Cas d'Étude et Perspectives Critiques

3.1. Études de Cas : Analyses de la Réception et de la Récupération Politique

3.1.1. Le cas Nahel Merzouk : émotion collective et structuration du discours public

La notion de viralité décrit le phénomène par lequel un contenu se propage rapidement et de manière extensive à travers les réseaux sociaux et les plateformes numériques. Cette dynamique de diffusion, souvent comparée à la propagation d'un virus, repose sur la capacité d'un contenu à capturer l'attention, à susciter des réactions émotionnelles et à être partagé massivement par les utilisateurs. Les émotions sont un moteur essentiel de la viralité. Stuart Hall, nous explique que les images ne sont jamais neutres; elles sont codées par leurs créateurs et décodées par les spectateurs selon leurs propres expériences.⁵⁵ Cela signifie que les vidéos des violences policières peuvent être interprétées de manière variée selon les biais et les perspectives des différents publics.

Et Jonah Berger, dans *Contagious: How Things Catch On* (2013), argue que les contenus qui suscitent des émotions fortes, qu'elles soient positives (amusement, surprise) ou négatives (colère, indignation), sont plus susceptibles d'être partagés. Les vidéos de violences policières dans notre cas déclenchent souvent des réactions d'indignation et de solidarité, incitant les spectateurs à les diffuser largement pour sensibiliser et mobiliser l'opinion publique. De plus, la "médiation participative"⁵⁶, c'est-à-dire la participation active des citoyens dans la capture, le partage et l'interprétation des vidéos, est centrale à ce processus de propagation. Contrairement aux modèles traditionnels où les médias de masse exercent un contrôle unilatéral sur la production et la diffusion de l'information, la médiation participative met en lumière un

⁵⁵ Hall, Stuart. *Codage/Décodage*. Réseaux 12.68 (1994): 27-39.

⁵⁶ Gunthert, André. *L'image virale comme preuve. Les vidéos des violences policières dans la crise des Gilets jaunes*. Communications 106 (2020): 187-207.
DOI : <https://doi.org/10.3917/commu.106.0187>.
<https://www.cairn.info/revue-communications-2020-1-page-187.htm>.

environnement médiatique plus décentralisé et interactif. Ainsi, elles jouent un rôle crucial dans la formation de l'opinion publique et la visibilité des événements.

Dans le contexte des vidéos virales documentant les violences policières, ce processus repose sur plusieurs mécanismes clés. La capture de l'instant dans un premier temps. Un ou plusieurs témoins oculaires non professionnels, utilisant des smartphones ou d'autres dispositifs portables. Ces vidéos sont enregistrées de manière spontanée et non planifiée, ce qui leur confère une qualité brute et authentique. Cette spontanéité est essentielle, car elle permet de capturer des moments sans le filtre de la production médiatique professionnelle, rendant les vidéos plus crédibles et impactantes pour le public. Ce dernier y a d'ailleurs accès grâce à la seconde étape : le partage instantané. Les plateformes de réseaux sociaux permettent une diffusion quasi-instantanée des vidéos capturées. Cette rapidité de partage est cruciale pour la viralité, car elle permet à l'information de se propager rapidement et de toucher un large public et ce, avant qu'elle ne soit potentiellement censurée ou contestée.

La médiation participative implique une forte composante d'engagement communautaire. Les spectateurs ne se contentent pas de consommer les vidéos; ils les commentent et les partagent à leur tour. Cette interaction crée un discours collectif autour des images, renforçant leur signification et leur impact. Elle joue également un rôle crucial dans la construction des interprétations de ces vidéos à travers les discours collectifs. En partageant et commentant ces vidéos, les utilisateurs des réseaux sociaux ne font pas que propager l'information; ils contribuent activement à la création de narratifs autour de l'événement. En plus des commentaires, es hashtags et les légendes, accompagnant les vidéos jouent un rôle essentiel dans cette construction narrative, en orientant l'interprétation des images par le public .

L'une des conséquences à cela est qu'elles peuvent être réappropriées et réinterprétées par différents groupes ou individus pour servir divers objectifs. Cette réappropriation peut donner de nouvelles significations aux vidéos et les intégrer dans des narratifs plus larges. C'est de la récupération politique. Il s'agit d'un phénomène où des acteurs politiques s'approprient un événement, une idée ou un mouvement, souvent pour servir leurs propres intérêts ou pour influencer l'opinion publique en leur faveur. Jean Baudrillard, dans son analyse des médias et de

la société postmoderne, évoque l'idée de la "simulacre" où la distinction entre réalité et représentation devient floue⁵⁷. Dans ce cadre, la récupération politique peut transformer un événement en un outil symbolique qui ne reflète plus seulement la réalité, mais un simulacre de ce que les acteurs politiques veulent que leurs audiences perçoivent comme réalité. Qu'ils soient partis, mouvements ou individus, ils cherchent à contrôler le narratif afin de redéfinir un événement, afin de le distordre et de manipuler la réalité.

La récupération politique s'appuie souvent sur des stratégies rhétoriques puissantes pour manipuler l'émotion publique et orienter les discussions dans une direction favorable à leurs intérêts. Cela inclut l'utilisation de mots-clés, la mise en contexte historique, ou l'exagération des implications de la vidéo pour provoquer des réponses émotionnelles fortes. Cette stratégie est particulièrement visible sur des plateformes comme Twitter, où les politiciens peuvent rapidement réagir à un événement et façonner l'opinion publique en temps réel .

Il est pertinent d'analyser un cas spécifique qui illustre ces dynamiques de manière frappante : l'affaire Nahel Merzouk. Ce cas, qui a déclenché une vague de réactions à travers le pays, constitue un exemple concret des notions abordées précédemment. La vidéo de l'incident, largement partagée sur les réseaux sociaux, n'a pas seulement servi de catalyseur pour des discussions sur la violence policière, mais elle a aussi révélé la puissance des émotions collectives dans la structuration du discours public. Comme l'a montré Pierre Bourdieu dans son analyse du pouvoir symbolique, les médias ont un rôle central dans la construction de la réalité sociale, et ce cas illustre comment un événement filmé peut être interprété, réinterprété et récupéré par divers groupes pour servir des objectifs politiques.

⁵⁷ Baudrillard, Jean. *Simulacres et Simulation*. Galilée, 1981.

Éric Zemmour tweete ceci d'une part :



Figure 4 : Capture d'écran d'un Tweet de Zemmour, Eric (@ZemmourEric), publié le 20 novembre 2023.

<https://x.com/ZemmourEric/status/1726634281781604851?t=3i57WXtPDpb8OSRyqppJ3g&s=19>



Figure 5 : Capture d'écran d'un Tweet de Zemmour, Eric (@ZemmourEric), publié le 15 novembre 2023.

https://x.com/ZemmourEric/status/1724920856218894789?t=as-1hS-1yQDLu_jTYbrfUA&s=19

Quand Jean-Luc Mélenchon tweetait cela :



Figure 6 : Capture d'écran d'un Tweet de Mélenchon, Jean-Luc (@JLMelenchon). publié le 23 juin 2023

https://x.com/JLMelenchon/status/1804883701244866856?t=mPE_Dp_HSSWr_TNRTEbioDg&s=19



Figure 7 : Capture d'écran d'un Tweet de Mélenchon, Jean-Luc (@JLMelenchon). publié le 21 décembre 2023

https://x.com/JLMelenchon/status/1737890310083010756?t=ofTAjxJKjHdGfx0200sk_Q&s=19



Figure 8 : Capture d'écran d'un Tweet de Mélenchon, Jean-Luc (@JLMelenchon). publié le 23 juin 2024

<https://x.com/JLMelenchon/status/1804883701244866856?t=lr7wyBv3PddV7SUXbW35YA&s=19>

3.1.2. Récupération politique et stratégies rhétoriques : Zemmour vs. Mélenchon

Les tweets d'Éric Zemmour se concentrent sur la défense des forces de l'ordre et la critique des décisions judiciaires prises contre les policiers impliqués dans des incidents violents. Il soutient l'idée que les policiers devraient bénéficier d'une présomption de légitime défense, inversant ainsi la charge de la preuve pour protéger les forces de l'ordre. Zemmour contraste aussi les victimes de violence perçues comme "innocentes" et celles perçues comme "délinquantes", en suggérant une dichotomie entre "martyrs" français et "délinquants" issus de minorités, ce qui reflète une stratégie discursive de polarisation et de racialisation des conflits sociaux. L'emploi du terme "délinquant" légitime l'action des forces de l'ordre et réduit l'empathie du lecteur. Aussi, en qualifiant les victimes mentionnées de « martyrs », Zemmour établit un lien direct entre la violence urbaine et une prétendue guerre civilisationnelle, un thème récurrent dans ses discours. En évoquant des noms de victimes et en les opposant à Nahel, il cherche concrètement à établir une hiérarchie, où la vie des victimes blanches est implicitement plus importante. Cette stratégie rhétorique vise à construire une interprétation du public dans laquelle les forces de l'ordre sont les protecteurs d'une civilisation menacée par "eux".

Parallèlement, les tweets de Jean-Luc Mélenchon expriment une critique virulente des actions de la police, en particulier concernant l'affaire Nahel. Mélenchon appelle à la suspension des procédures judiciaires contre les victimes de violences policières et dénonce l'attitude qu'il considère répressive et violente des forces de l'ordre. En utilisant des termes comme « meurtrier » et en rejetant toute légitimité à l'acte policier, Mélenchon appelle à une justice immédiate et punitive. Son insistance sur le caractère « délibéré » du tir montre son objectif de peindre les policiers non pas comme des protecteurs mais comme des agresseurs. Il souligne également la fracture sociale exacerbée par ces événements, liant les révoltes sociales aux politiques du Rassemblement National, et mettant en avant un discours d'unité républicaine contre le racisme et les violences policières. Il critique non seulement l'acte de l'individu policier mais aussi l'ensemble du système, en dénonçant une justice qu'il perçoit comme partielle et oppressive. Alors, Mélenchon fait un appel à la « France unie et indivisible », contrastant ainsi avec la polarisation créée par Zemmour. Il se positionne ainsi en défenseur des droits civiques, une stratégie qui peut lui permettre de rallier ceux qui se sentent marginalisés ou opprimés par l'État.

Les deux séries de tweets illustrent un fossé idéologique important. D'un côté, Zemmour, par l'usage d'une rhétorique sécuritaire et civilisationnelle, cherche à polariser et à renforcer la peur de l'autre, tandis que Mélenchon s'efforce de susciter l'indignation, se positionne du côté des victimes présumées de l'État et appelle à une justice plus équitable pour les populations marginalisées.

En termes de communication politique, ces échanges révèlent comment les réseaux sociaux deviennent un champ de bataille pour influencer l'opinion publique. Ils montrent également comment des récits concurrents se construisent autour des mêmes événements, chaque camp cherchant à renforcer ses propres cadres de compréhension des faits.

3.2. La Médiation Participative et l'Agenda des Médias Traditionnels

3.2.1. Rôle des médias traditionnels dans l'amplification et l'encadrement des vidéos

D'autre part, la couverture médiatique de l'affaire Nahel, la manière dont les faits sont relatés démontre comment les médias reflètent et amplifient les divisions politiques et sociales. Les rhétoriques utilisées par différents médias révèlent leurs biais et leur influence sur l'opinion publique. Ils ne disent pas nécessairement aux gens quoi penser, mais plutôt sur quoi penser⁵⁸. En choisissant de mettre l'accent sur certains aspects de l'affaire Nahel (par exemple, la sécurité versus la violence policière), les différents médias orientent l'attention du public et influencent l'opinion publique.

Le Figaro et Valeurs Actuelles adoptent une perspective largement centrée sur le maintien de l'ordre et les conséquences sécuritaires des événements. Le Figaro couvre les manifestations qui ont suivi la mort de Nahel en soulignant les aspects violents et chaotiques, comme dans "Mineur tué à Nanterre : une émeute d'une centaine de personnes dans une cité bordelaise"⁵⁹. Le champ

⁵⁸ McCombs, Maxwell, and Donald Shaw. *The Agenda-Setting Function of Mass Media*. Public Opinion Quarterly, 1972.

⁵⁹ Le Figaro. *Mineur tué à Nanterre : une émeute d'une centaine de personnes dans une cité bordelaise*. 28 juin 2023.

lexical est dominé par des termes comme "émeute", "violence", et "sécurité", qui servent à cadrer l'événement comme une crise de l'ordre public nécessitant une réponse ferme de l'État.

Valeurs Actuelles, dans "Vidéo : mort de Nahel : deuxième nuit d'émeutes et de violences partout en France"⁶⁰, pousse encore plus loin cette rhétorique en qualifiant les manifestations de "chaos" et en soulignant les "violences" à travers la France. Ce média ne se focalise pas sur les causes sous-jacentes de la violence mais plutôt sur les conséquences immédiates pour l'ordre public, renforçant ainsi une perception d'insécurité qui justifie des mesures répressives.

Ils tendent à légitimer implicitement les actions des forces de l'ordre en soulignant l'importance du maintien de l'ordre. Leur couverture des émeutes post-incident suggère que l'autorité étatique doit être soutenue pour préserver la stabilité sociale, même au prix de certaines mesures controversées. Cette approche reflète une certaine confiance dans les institutions de l'État, vues comme nécessaires pour la protection de la société contre le désordre.

A contrario, Libération et Mediapart se concentrent sur la déconstruction des narratifs institutionnels et sur la dénonciation des violences policières. Libération, dans son article "Mort de Nahel à Nanterre : polémique autour du casier judiciaire de l'adolescent tué par la police"⁶¹, remet en cause la manière dont les autorités ont tenté de modeler l'image de Nahel en soulevant des interrogations sur son casier judiciaire, ce qui pourrait justifier indirectement l'acte policier. L'utilisation de termes comme "polémique" et "rumeur" montre une volonté de questionner la validité des informations circulant sur Nahel, visant à rectifier les perceptions erronées.

<https://www.lefigaro.fr/bordeaux/mineur-tue-a-nanterre-une-emeute-d-une-centaine-de-personnes-dans-une-cite-bordelaise-20230628>

⁶⁰ Valeurs Actuelles. *Vidéo : mort de Nahel : deuxième nuit d'émeutes et de violences partout en France*. 28 juin 2023.

<https://www.valeursactuelles.com/societe/video-mort-de-nahel-deuxieme-nuit-d-emeutes-et-de-violences-partout-en-france>

⁶¹ Libération. *Mort de Nahel à Nanterre : polémique autour du casier judiciaire de l'adolescent tué par la police*. 28 juin 2023.

https://www.liberation.fr/checknews/mort-de-nahel-a-nanterre-polemique-autour-du-casier-judiciaire-de-l-adolescent-tue-par-la-police-20230628_YB7EPVLKEBBA3E4I36LGWJYF6Y/

Mediapart, dans "Conducteur de 17 ans abattu à Nanterre : un policier en garde à vue pour homicide volontaire"⁶², met l'accent sur la dimension légale de l'incident, utilisant un champ lexical centré sur la "responsabilité" et l'"homicide volontaire". Ce choix de mots sert à souligner la gravité de l'acte policier et à insister sur la nécessité d'une responsabilité institutionnelle. Les deux médias adoptent une posture qui dénonce une certaine brutalité institutionnelle et les biais systémiques dans le traitement des jeunes issus de minorités.

Clairement, ils se positionnent comme des contre-pouvoirs face à l'État. En déconstruisant les discours officiels et en insistant sur les responsabilités des forces de l'ordre, ces médias cherchent à mettre en lumière les abus institutionnels et à donner une voix aux victimes de violences policières. Leur couverture suggère que l'État ne doit pas être au-dessus des lois et que chaque acte de violence doit être scruté et sanctionné équitablement, indépendamment du statut de l'auteur ou de la victime.

3.2.2. Influence des médias alternatifs : donner une voix aux marginalisés

StreetPress est un média indépendant français qui se concentre sur des problématiques sociales et urbaines. Ce média a souvent été à l'avant-garde pour couvrir des sujets que les médias traditionnels ignoraient, y compris les violences policières. Par exemple, lors de la mort de Zyed et Bouna en 2005, StreetPress a réalisé des reportages détaillés sur les tensions entre la police et les jeunes des banlieues, offrant une perspective centrée sur les communautés affectées. À l'époque, les deux adolescents d'origine nord-africaine, sont morts électrocutés en se cachant dans un transformateur électrique à Clichy-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis. Ils tentaient d'échapper à une poursuite policière, bien que les circonstances exactes de la poursuite aient été sujettes à controverse.

Depuis, l'émergence de médias alternatifs a joué un rôle crucial dans la redéfinition des récits sur les violences policières, notamment en offrant une plateforme aux voix marginalisées et en contrecarrant les récits dominants souvent véhiculés par les médias traditionnels.

⁶² Mediapart. *Conducteur de 17 ans abattu à Nanterre : un policier en garde à vue pour homicide volontaire*. 27 juin 2023.

<https://www.mediapart.fr/journal/france/270623/conducteur-de-17-ans-abattu-nanterre-un-policier-en-garde-vue-pour-homicide-volontaire>

Les médias traditionnels, tels que les grandes chaînes de télévision, les journaux nationaux, et les stations de radio, sont souvent détenus par de grands conglomérats médiatiques ou des entreprises privées. Ces entités cherchent généralement à maximiser les profits, ce qui influence leur contenu éditorial. Ils tendent à avoir des liens étroits avec des annonceurs, ce qui les force à maintenir une certaine ligne éditoriale. Les médias alternatifs, en revanche, sont souvent organisés de manière plus horizontale, avec des structures plus petites. Ils peuvent être financés par des dons, des subventions, ou des abonnements, plutôt que par des publicités. Cette indépendance financière leur permet de maintenir une ligne éditoriale plus critique. Ainsi, ils adoptent souvent une approche plus explicitement engagée. Ils ne prétendent pas à la neutralité, mais cherchent plutôt à défendre des causes spécifiques, à remettre en question les récits dominants, et à encourager la participation active du public dans la production des contenus.

Nous l'avons vu concrètement. La couverture de l'affaire Nahel par Le Figaro et Mediapart illustre bien la différence fondamentale entre les médias traditionnels et alternatifs. Tandis que Le Figaro, en tant que média traditionnel, privilégie une couverture centrée sur la sécurité et l'ordre public, Mediapart, en tant que média alternatif, cherche à questionner les structures de pouvoir en mettant en lumière les dimensions sociales et discriminatoires de l'affaire. Cette différence éditoriale reflète non seulement des choix de traitement de l'information, mais aussi des rôles distincts dans le paysage médiatique: l'un comme un gardien de l'ordre établi, l'autre comme un espace de contestation et de débat critique.

Les violences policières ne sont pas un phénomène nouveau, néanmoins leur visibilité a considérablement évolué au fil du temps. Autrefois, les actes de brutalité commis par les forces de l'ordre étaient souvent invisibilisés ou minimisés par les autorités comme nous l'avons expliqué avec la gestion de l'IGPN, mais également dans les médias traditionnels. L'absence de preuves visuelles rendait difficile la contestation des récits officiels. D'autant plus que ces contestations provenaient souvent des victimes elles-mêmes, pour une grande partie d'entre elles appartenant à des minorités raciales.

Évidemment, l'intention n'est pas là de dire que les policiers sont racistes (bien que cela reste possible ponctuellement). Il s'agit bien là de pointer du doigt un racisme structurel qui perpétue les schémas historiques coloniaux, et qui maintiennent les hiérarchies raciales.

Le racisme structurel n'est pas ponctuel, il s'ancre dans des mécanismes institutionnels. C'est le racisme de l'Institution policière qui fait perdurer les stéréotypes. Voici trois conséquences majeures à cela.

L'invisibilisation des minorités raciales, de leurs discours et de leurs dénonciations. La discrimination raciale institutionnelle et systémique, qui se manifeste dans des domaines tels que l'éducation, l'emploi, le logement et la justice pénale, est une continuation des dynamiques historiques de marginalisation.

L'esclavage d'abord, particulièrement la traite atlantique des esclaves du XVIe au XIXe siècle, a non seulement déshumanisé les victimes mais a également établi des bases durables de racisme institutionnel et de discrimination. Les esclaves étaient considérés comme des biens, des meubles, dépourvus de droits. Le colonialisme européen ensuite, qui a commencé à la fin du XVe siècle et s'est intensifié aux XVIIIe et XIXe siècles, a été une force majeure dans l'invisibilisation des populations indigènes et non-européennes. Les puissances coloniales ont imposé leurs propres structures politiques, économiques et culturelles aux territoires colonisés, souvent en effaçant ou en marginalisant les cultures, langues et traditions locales. L'invisibilisation des minorités raciales est un phénomène complexe qui trouve ses racines dans des dynamiques socio-économiques, culturelles et politiques.

Françoise Vergès explique dans ses travaux que le colonialisme a créé des hiérarchies raciales et des systèmes de connaissance qui ont perduré bien après la fin du colonialisme. C'est cette hiérarchie raciale qui a été utilisée pour justifier non seulement l'esclavage mais aussi des siècles de ségrégation et de discrimination. Elle souligne que "le colonialisme a produit un imaginaire racial où les non-Européens étaient perçus comme inférieurs, justifiant ainsi leur marginalisation"⁶³. Cette marginalisation a créé des populations invisibles dans l'espace public et les sphères de pouvoir.

Les Whiteness Studies, notamment les travaux de George Lipsitz, examinent comment la blancheur en tant que norme raciale dominante influence les relations de pouvoir. Lipsitz

⁶³ Vergès, Françoise. *Un féminisme décolonial*. Paris: La Fabrique, 2019.

explique que le privilège blanc crée des dynamiques où les comportements des personnes non blanches sont souvent perçus comme déviants ou menaçants⁶⁴. Cette dynamique est visible dans les pratiques policières, où les minorités raciales sont souvent ciblées de manière disproportionnée par des mesures de surveillance et des contrôles d'identité.

C'est ainsi que les forces de l'ordre participent à la "construction sociale de la race"⁶⁵ en traitant les individus en fonction de leur appartenance raciale. Il s'agit de la deuxième conséquence de ce racisme systémique, une conséquence qui découle directement de la première. Cette régulation raciale renforce les inégalités et contribue à la criminalisation des minorités raciales. Par exemple, les politiques de "stop-and-frisk" (interpellation et fouille) à New York ont montré des biais raciaux significatifs, ciblant disproportionnellement les Noirs et les Latinos, ce qui a souvent conduit à des confrontations violentes. En France, nous parlons de "contrôle au faciès". D'ailleurs, en 2017, le Défenseur des droits publiait une étude selon laquelle "les jeunes hommes qui sont perçus comme arabes/maghrébins ou noirs ont une probabilité 20 fois plus élevée d'être contrôlés que les autres"⁶⁶.

Les médias ont joué un rôle crucial dans l'invisibilisation des minorités raciales premièrement, mais dans la perpétuation de stéréotypes raciaux surtout, la troisième conséquence. Le peu de fois où les minorités sont représentées, elles sont représentées de la plus péjorative des manières. Les études de Stuart Hall sur la représentation montrent comment les médias occidentaux ont souvent dépeint les minorités raciales de manière stéréotypée, ce qui contribue encore et toujours à leur marginalisation et invisibilisation⁶⁷. Les images et récits dominants véhiculés par les médias ignorent les expériences et les perspectives des minorités. Les stéréotypes attribués

⁶⁴ Lipsitz, George. *The Possessive Investment in Whiteness: How White People Profit from Identity Politics*. Temple University Press, 1998.

⁶⁵ Rios, Victor M. *Punished: Policing the Lives of Black and Latino Boys*. New York University Press, 2011.

⁶⁶ Défenseur des droits. *Enquête sur l'accès aux droits: Relations police-population*. 2021. <https://www.defenseurdesdroits.fr/enquete-sur-laces-aux-droits-volume-1-relations-police-population-le-cas-des-controles-didentite>

⁶⁷ Hall, Stuart. *The Spectacle of the Other*. Representation: Cultural Representations and Signifying Practices, edited by Stuart Hall, 223-290. London: Sage, 1997

simplifient et fixent des caractéristiques généralisées et souvent négatives à des groupes de personnes.

Non seulement les individus sont réduits à quelques traits exagérés, mais le traitement inégal et discriminatoire est justifié par cela. Ainsi, les stéréotypes fonctionnent par la répétition et deviennent des représentations familières et attendues des groupes racialisés. L'auteur utilise le concept de "spectacle" pour décrire comment les représentations de l'autre sont souvent conçues pour être visuellement frappantes et émotionnellement engageantes

C'est bien pour cette raison que, rappelons-le, la vidéo vernaculaire est devenue une source d'émancipation pour les minorités raciales. Elles permettent de se réapproprier la narration de leur réalité.

Les médias traditionnels jouent également un rôle dans la médiation participative en amplifiant la visibilité des vidéos virales. Lorsqu'une vidéo devient virale sur les réseaux sociaux, elle est souvent reprise par les chaînes de télévision, les journaux et autres médias de masse, ce qui accroît encore sa diffusion et son impact. Les médias traditionnels leur confèrent une légitimité et une visibilité plus large.

De fait, la crédibilité des médias traditionnels joue un rôle clé dans la réception des vidéos virales. Les spectateurs ont tendance à faire davantage confiance aux vidéos relayées par des chaînes de télévision renommées ou des journaux bien établis, ce qui accroît leur impact en tant que preuves visuelles. Cette autorité symbolique est établie par des années de reconnaissance institutionnelle. Les médias sont souvent intégrés dans des structures institutionnelles solides et reconnues, telles que des grandes entreprises médiatiques ou des services publics de radiodiffusion. Ces structures fournissent un cadre réglementaire et des ressources qui renforcent la stabilité et la fiabilité perçue de ces médias. De surcroît, les journalistes sont perçus comme des experts dotés d'un savoir-faire spécifique et de compétences techniques. Encore, les médias adoptent des codes de présentation et de discours qui visent à apparaître neutres et impartiaux. Cela inclut l'invocation de l'expertise professionnelle comme nous l'avons souligné, l'utilisation d'un ton factuel et l'équilibre des points de vue. Cette dernière notion implique la présentation de plusieurs points sur une même question par ces derniers. Pierre Bourdieu, dans ses travaux sur le

pouvoir symbolique, a souligné l'importance des médias dans la construction de la réalité sociale⁶⁸. Il explique que ceux qui contrôlent les moyens de diffusion de l'information possèdent un pouvoir considérable pour définir ce qui est perçu comme la vérité ou la réalité. Cependant, cet équilibre peut être trompeur, car tous les points de vue ne sont pas nécessairement traités de la même manière, et certains peuvent être marginalisés ou simplifiés. Aussi, la sélection des sujets et leur hiérarchisation peuvent influencer la perception de ce qui est important ou pertinent pour le public.

Fondamentalement, ces notions de confiance et d'impression de neutralité sont importantes pour comprendre pourquoi les images ont un effet durable sur l'opinion publique et les débats politiques. Ils ne se contentent pas de diffuser les vidéos telles quelles ; ils les encadrent avec des commentaires, des analyses et des interviews qui influencent la manière dont elles sont perçues. Gunthert note que "ce processus de médiation peut orienter l'interprétation des images, en mettant en avant certains aspects tout en occultant d'autres"⁶⁹. Par exemple, une vidéo montrant des violences policières peut être présentée soit comme une preuve de brutalité injustifiée, soit comme une réaction nécessaire à un comportement perturbateur.

Les chaînes d'information en continu comme CNews et BFM TV ont joué un rôle central dans la couverture médiatique de l'affaire Nahel Merzouk. Leur approche se caractérise par un recours au sensationnalisme. CNews met l'accent sur les réactions sécuritaires et les mesures prises par les autorités pour rétablir l'ordre. Le ton est souvent alarmiste, avec une insistance sur les "émeutes" et les "violences". Les termes employés pour décrire les événements peuvent porter des connotations très différentes et avoir un impact significatif sur la perception publique. Par exemple, qualifier une manifestation de "violente" ou d'"émeute" plutôt que de "protestation" peut légitimer une réponse répressive de la part des forces de l'ordre. Par exemple, dans le

⁶⁸ Bourdieu, Pierre. *Sur la télévision*. Paris: Liber-Raisons d'agir, 1996.

⁶⁹ Gunthert, André. *L'image virale comme preuve. Les vidéos des violences policières dans la crise des Gilets jaunes*. *Communications* 106 (2020): 187-207.

DOI : <https://doi.org/10.3917/commu.106.0187>.

<https://www.cairn.info/revue-communications-2020-1-page-187.htm>.

segment intitulé "Mort de Nahel à Nanterre : ce que l'on sait"⁷⁰, la chaîne met en avant les scènes de violence qui ont suivi la mort de Nahel, en insistant sur les dégâts matériels et les affrontements avec les forces de l'ordre. Le vocabulaire employé, tel que "débordements" et "chaos", crée une image d'une situation hors de contrôle, accentuant un sentiment de crise.

Pour capter l'attention de son audience, BFMTV privilégie des images fortes et des témoignages choquants, souvent au détriment d'une contextualisation rigoureuse des événements. Dans l'article "Adolescent tué à Nanterre : des violences cette nuit dans plusieurs villes, Darmanin doit s'exprimer", BFM TV se concentre sur l'immédiateté des violences urbaines, en multipliant les reportages en direct des zones touchées par les émeutes. Le choix de montrer en boucle des images d'affrontements et de voitures en feu participe à la construction d'une narration où le chaos et la violence dominent, sans nécessairement explorer les raisons sous-jacentes des tensions.

Ainsi, ces chaînes, par leur approche sensationnaliste, contribuent à la transformation des événements en spectacles médiatiques, où l'émotion immédiate et la réaction instantanée priment sur l'analyse critique et l'engagement citoyen.

L'interaction entre la sphère des réseaux sociaux et la sphère médiatique crée un écosystème d'information où les vidéos de violences policières peuvent atteindre une audience globale et influencer sur le discours public de manière significative. Les réseaux sociaux permettent aux vidéos d'atteindre une audience initiale rapidement, mais leur amplification par les médias traditionnels leur donne un poids supplémentaire. En effet, lorsque les médias traditionnels reprennent des vidéos virales, ils leur apportent non seulement une plus grande visibilité mais aussi un poids institutionnel qui peut transformer une simple vidéo en un sujet de débat national ou international. Une vidéo virale peut être vue par des millions de personnes en ligne, mais son impact reste souvent limité à une sphère numérique jusqu'à ce qu'elle soit couverte par les médias traditionnels. Les reportages à la télévision, dans les journaux ou sur les grandes plateformes de médias numériques ont une portée plus large et un effet d'amplification. Ainsi, la théorie de

⁷⁰ CNews. *Mort de Nahel à Nanterre : ce que l'on sait*. 28 juin 2023.

<https://www.cnews.fr/faits-divers/2023-06-28/mort-de-nahel-nanterre-ce-que-lon-sait-1370898>

l'agenda-setting⁷¹ s'applique également ici, car les médias traditionnels ont la capacité non seulement de reprendre des sujets en ligne, mais aussi de les placer en haut de l'agenda public

La preuve par l'image diffère de manière significative entre le cadre juridique et celui de la justice sociale, tant dans son utilisation que dans ses implications. Chacun de ces contextes attribue des rôles et des significations spécifiques aux images, influençant ainsi leur efficacité et leur impact.

Dans le cadre juridique, la preuve par l'image est généralement soumise à des critères stricts de validation et d'interprétation. Les images (comme les vidéos de surveillance, les photos de scènes de crime, etc.) sont considérées comme des éléments de preuve qui doivent être authentifiés, vérifiés pour leur fiabilité, et interprétés dans un cadre rigoureux de procédures légales. Les tribunaux utilisent les images pour établir des faits, mais cette utilisation est encadrée par des règles précises concernant la chaîne de possession, l'intégrité des données, et la contextualisation des preuves. Le but est de garantir que les images présentées ne soient pas manipulées et qu'elles soient interprétées dans un cadre neutre et objectif.

Un aspect crucial de la preuve par l'image dans le cadre juridique est qu'elle doit être corroborée par d'autres éléments de preuve pour être admissible. Les images seules peuvent ne pas suffire pour prouver la culpabilité ou l'innocence d'un individu; elles doivent être mises en relation avec des témoignages, des documents, et d'autres preuves matérielles. Le cadre juridique vise à réduire le risque de mauvaise interprétation ou de manipulation des preuves visuelles.

Dans le cadre de la justice sociale, la preuve par l'image joue un rôle plus direct dans l'influence des opinions publiques et la mobilisation collective. Les images sont souvent utilisées pour dénoncer des injustices, sensibiliser le public à des causes sociales, et provoquer une prise de conscience ou une action collective. Dans ce contexte, les images ne sont pas nécessairement soumises aux mêmes critères de vérification que dans le cadre juridique; leur impact repose davantage sur leur capacité à susciter des émotions, à illustrer des réalités sociales complexes, et à fournir une "preuve" visuelle des injustices perçues.

⁷¹ McCombs, Maxwell, and Donald Shaw. *The Agenda-Setting Function of Mass Media*. Public Opinion Quarterly, vol. 36, no. 2, 1972, pp. 176-187.

Par exemple, la diffusion d'une vidéo montrant une violence policière peut galvaniser le soutien pour une cause, mobiliser des manifestations, ou même provoquer des changements politiques. Les images deviennent des outils pour incarner des récits et des revendications collectives, souvent utilisées par des mouvements sociaux pour contester les discours officiels et amplifier les voix marginalisées.

Conclusion

L'étude menée par André Gunthert a permis de démontrer les mécanismes fondamentaux de la preuve par l'image. Il a identifié plusieurs étapes clés qui permettent aux images de s'établir en tant que preuves dans le débat public. D'abord, l'image subit un processus d'exposition qui entraîne inévitablement une discussion et parfois une contestation de son contenu et de sa légitimité. Cette étape est essentielle car elle contribue à "l'établissement de son authenticité" en soumettant l'image à un examen public rigoureux. Une fois ce processus de sélection aboutit, l'exposition des images "détermine les facteurs de son interprétation". Cela signifie que la manière dont une image est présentée, discutée et relayée influe directement sur la perception qu'en ont les spectateurs et sur sa légitimité en tant que preuve.

Ce mécanisme d'exposition et de légitimation est particulièrement pertinent dans le contexte des violences policières, où les vidéos capturées par des témoins jouent souvent un rôle central dans la mobilisation publique. Par exemple, les cas de Nahel Merzouk et de Théo Lukaha montrent comment des vidéos de violences policières peuvent rapidement devenir des catalyseurs de protestations et de débats sociaux, transformant des actes isolés en questions de société majeures.

En effet, les vidéos de violences policières ne sont pas simplement des enregistrements d'événements ; elles sont des catalyseurs qui transforment des récits individuels en causes collectives. En fournissant des preuves visuelles des abus, ces vidéos permettent à des mouvements sociaux de se construire autour de la dénonciation de pratiques policières perçues comme injustes. Elles deviennent ainsi des outils puissants pour mobiliser, sensibiliser et parfois même polariser l'opinion publique.

Cependant, comme l'a montré Roland Barthes, les images sont toujours sujettes à interprétation, et leur signification est souvent déterminée par le contexte dans lequel elles sont présentées. La viralité ajoute une couche supplémentaire de complexité à ce phénomène : plus une vidéo est partagée et commentée, plus elle se détache de son contexte d'origine, ouvrant la porte à des interprétations divergentes. Dans ce sens, la viralité peut être à double tranchant : elle rend les violences visibles mais peut aussi conduire à des distorsions de la réalité ou à des récupérations politiques.

Les réactions des figures politiques, comme celles observées avec les tweets de Jean-Luc Mélenchon et d'Éric Zemmour, illustrent cette polarisation. Zemmour utilise les vidéos pour légitimer une vision sécuritaire et conservatrice, tandis que Mélenchon les emploie pour dénoncer un système policier répressif et raciste. Ces réactions démontrent comment les images virales peuvent être appropriées par divers acteurs pour soutenir des agendas politiques spécifiques, contribuant ainsi à la fragmentation du débat public.

Pour aborder les biais structurels qui sous-tendent la perception et l'interprétation des vidéos de violences policières, une solution potentielle réside dans la décolonisation idéologique. Ce processus complexe et multiforme vise à déraciner les systèmes de pensée et les structures de pouvoir héritées du colonialisme, qui influencent encore aujourd'hui les rapports entre les institutions de pouvoir et les minorités raciales. La décolonisation implique une réévaluation profonde des connaissances, des pratiques culturelles, des institutions et des relations sociales pour promouvoir une société plus juste, équitable et inclusive.

Dans le contexte des violences policières, la décolonisation pourrait se traduire par une remise en question des pratiques policières et des systèmes judiciaires qui perpétuent des stéréotypes et des biais raciaux. Par exemple, elle pourrait inclure la formation des forces de l'ordre à la reconnaissance et à la gestion des biais implicites.

Face à l'abondance des vidéos de violences policières et à leur impact potentiel sur la santé mentale des spectateurs, des pratiques comme la "digital detox" ou le "minimalisme numérique" encouragent les individus à réduire leur consommation de médias numériques pour regagner du contrôle sur leur attention. Ces approches visent à limiter l'exposition aux contenus potentiellement traumatisants, tout en permettant aux individus de s'engager de manière plus consciente et réfléchie avec les informations auxquelles ils sont exposés.

Ces pratiques soulèvent toutefois des questions sur l'équilibre entre la nécessité de s'informer et le besoin de se protéger contre une surcharge d'images violentes. Bien que la réduction de l'exposition puisse aider à préserver la santé mentale des spectateurs, elle peut aussi entraîner une forme de désengagement ou d'apathie face aux injustices documentées. Ainsi, il est essentiel de développer des approches équilibrées qui permettent aux individus de rester informés tout en préservant leur bien-être psychologique.

Aussi, peut-être est-il nécessaire que les institutions juridiques et médiatiques développent des normes et des pratiques pour garantir que leur diffusion respecte les principes d'éthique et de responsabilité.

Par exemple, les médias traditionnels pourraient adopter des lignes directrices claires pour la diffusion de vidéos sensibles, incluant des avertissements sur le contenu graphique et des contextualisations pour aider les spectateurs à comprendre le cadre des événements filmés. Les plateformes de réseaux sociaux, de leur côté, pourraient renforcer leurs politiques de modération pour éviter la diffusion de contenus parfois violents, tout en préservant la liberté d'expression et le droit du public à être informé.

Enfin, pour que les vidéos de violences policières puissent réellement contribuer à une justice sociale équitable, il est nécessaire de développer une nouvelle approche de la preuve par l'image, qui reconnaît la valeur des preuves visuelles tout en tenant compte de leurs limites. Premièrement, les vidéos, bien qu'elles capturent des événements réels, sont souvent perçues à travers le prisme des biais personnels, culturels et politiques des spectateurs. Roland Barthes évoque cette idée en expliquant que les images sont toujours codées par leurs créateurs et décodées par les spectateurs selon leurs propres expériences et cadres de référence. Ainsi, une même vidéo peut susciter des interprétations radicalement différentes, ce qui pose problème lorsqu'elle est utilisée comme preuve objective.

Deuxièmement, Les vidéos virales ne capturent souvent qu'un instant ou une partie de l'événement, sans le contexte nécessaire pour comprendre pleinement la situation. Elles peuvent manquer d'informations cruciales, telles que ce qui a précédé ou suivi l'incident, ce qui limite leur capacité à servir de preuve complète et précise. C'est ce cadrage qui laisse place à la réappropriation et à l'assignation d'un nouveau narratif. Enfin, les vidéos virales, particulièrement celles de violences policières, ont un impact émotionnel puissant qui peut influencer la perception des faits. Cette charge émotionnelle peut biaiser les jugements, tant au niveau du public que dans un cadre judiciaire, en détournant l'attention des faits objectifs vers une réaction émotionnelle.

Ainsi, cette nouvelle approche devrait intégrer les vidéos dans un cadre plus large de preuves et de témoignages, permettant une évaluation équilibrée et contextualisée des événements.

L'idée de preuve par l'image implique également un engagement à promouvoir une représentation plus juste et équitable des minorités dans les médias, en évitant les stéréotypes et en valorisant les voix et les récits des communautés affectées. En réévaluant les pratiques de narration et en donnant la priorité à des récits diversifiés et inclusifs, il est possible de construire un paysage médiatique qui reflète réellement la complexité des réalités sociales et qui contribue à une société plus juste.

Bibliographie

Livres

Alloa, Emmanuel. *Internet n'est pas un espace public*. Revue Esprit. <https://esprit.presse.fr/article/emmanuel-alloa/internet-n-est-pas-un-espace-public-39741>.

Bertho, Alain. *Le Temps des émeutes*. Paris: Bayard, 2009.

Boltanski, Luc. *La Souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*. Paris: Gallimard, 2007. (Original work published 1993)

Bolter, J. David, et Richard Grusin. *Remediation: Understanding New Media*. Cambridge/Londres: The MIT Press, 1999.

Chéroux, Clément. *Diplopie. L'image photographique à l'ère des médias globalisés. Essai sur le 11 septembre 2001*. Cherbourg-Octeville: Le Point du Jour - Centre d'Art Éditeur, 2009.

Chéroux, Clément. *Vernaculaires. Essais d'histoire de la photographie*. Paris: Le Point du Jour, 2013.

Codaccioni, Vanessa. *La Légitime défense. Homicides sécuritaires, crimes racistes et violences policières*. Paris: CNRS Éditions, 2018.

Debord, Guy. *La Société du Spectacle*. Buchet-Chastel, 1967.

Delage, Christian. *La vérité par l'image : procès de Nuremberg*. Paris: Denoël, 2006.

Delage, Christian. *Filmer, juger : de la seconde guerre mondiale à l'invasion de l'Ukraine*. Paris: Gallimard, 2013.

Didi-Huberman, Georges. *Quand les images prennent position*. Paris: Les Éditions de Minuit, 2009.

Dubois, Philippe. *L'Acte photographique et autres essais*. Paris: Nathan, 1990.

Flusser, Vilém. *Pour une philosophie de la photographie*. Trad. Jean Mouchard, 2e éd. Belval: Circé, 2004. (Original work published 1983)

Gunthert, André. *L'Image Partagée. La photographie numérique*. Paris: Textuel, 2015.

Illich, Ivan. *Le genre vernaculaire*. Paris: Seuil, 1983.

Sontag, Susan. *Devant la douleur des autres*. Paris: Christian Bourgois, 2003.

Spivak, Gayatri Chakravorty. *Les Subalternes peuvent-elles parler ?*. Trad. Jérôme Vidal, Paris: Éd. Amsterdam, 2009. (Original work published 1988)

Articles de revues

Badouard, Romain. *Internet et la brutalisation du débat public*. La Vie des idées. <http://www.laviedesidees.fr/Internet-et-la-brutalisation-du-debat-public.html>.

Ballarini, Laurent. *Quelle place pour le public dans l'espace public ? Devenir public*. Modalités et enjeux, dirigé par Laurent Ballarini et Caroline Ségur, 19-38. Paris: Mare & Martin, 2017.

Balleys, Céline. *L'intimité militante sur Youtube : la visibilité médiatique au service de la libération sexuelle*. *Questions de communication* 35 (2019): 125-136. <https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/19109>.

Blondeau, Olivier, et Laurence Allard. *Devenir Média. L'activisme sur Internet, entre défection et expérimentation*. Paris: Amsterdam, 2007.

Bourdieu, Pierre, dir. *Un art moyen. Essai sur les usages sociaux de la photographie*. Paris: Éd. de Minuit, 1965.

Cardon, Dominique. *Fake News Panic : les nouveaux circuits de l'information*. *Culture numérique*, 261-276. Paris: Presses de Sciences Po, 2019.

Celka, Myriam. *Le World Wild Web et l'animalisme radical*. *Imago* 7 (2016): 116-126.

Cefaï, Daniel. *Publics, problèmes publics, arènes publiques... Que nous apprend le pragmatisme ?* *Questions de communication* 30 (2016): 25-64.

Cefaï, Daniel. *Les problèmes, leurs expériences et leurs publics : une enquête pragmatiste*. Sociologie et sociétés 51.1-2 (2019): 33-91. <https://doi.org/10.7202/1074730ar>.

Delage, Christian. *L'image comme preuve : l'expérience du procès de Nuremberg*. Vingtième Siècle, revue d'histoire 72 (2001): 63-78. <https://doi.org/10.3406/xxs.2001.1413>. Récupéré de www.persee.fr/doc/xxs_0294-1759_2001_num_72_1_1413.

Gunthert, André. *L'image virale comme preuve. Les vidéos des violences policières dans la crise des Gilets jaunes*. Communications 106 (2020): 187-207. <https://doi.org/10.3917/commu.106.0187>. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-communications-2020-1-page-187.htm>.

Gunthert, André. *Violences publiques: L'image virale donne l'alerte*. Questions de communication 38 (2021): 333-350.

Gunthert, André. *La visibilité des anonymes. Les images conversationnelles colonisent l'espace public*. Questions de communication 34 (2018): 133-154. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.15693>.

Hall, Stuart. *Codage/décodage*. Réseaux 12.68 (1994): 27-39. Trad. Marie Albaret et Marie-Christine Gamberini.

Thèses et communications

Boëx, Clémence. *Surgissement, fragilité et effacement des vidéos vernaculaires de la révolution en Syrie*. Communication lors de la journée d'étude Penser la révolution iranienne au temps présent. Paris, Le Bal, 11 février 2019.

Lune Riboni, Ugo. *Juste un peu de vidéo. La vidéo partagée comme langage vernaculaire de la contestation : Tunisie 2008-2014*. Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, École Doctorale Sciences Sociales, Université Paris 8, 2016.

Chapitres de livres et autres contributions

Aufderheide, Patricia. *Vernacular Video: For the Growing Genre of Camcorder Journalism, Nothing Is Too Personal*. *Columbia Journalism Review* 33.5 (1995): 46-48.

Gunthert, André. *Violences publiques: L'image virale donne l'alerte*. *Communications*, dirigé par Nicole Lapierre, 49, 137-147. <https://doi.org/10.3406/comm.1989.1743>.

Gunthert, André. *L'image conversationnelle*. *Études photographiques* 31 (2014). <https://journals.openedition.org/etudesphotographiques/3387>.

Howard, Robert Glenn. *The Vernacular Web of Participatory Media*. *Critical Studies in Media Communication* 25.5 (2008): 490-513.

Sherman, Tom. *Vernacular video*. *Video Vortex Reader: Responses to YouTube*, dirigé par Geert Lovink et Sabine Niederer, 161-168. Amsterdam: Institute of Network Cultures, 2008.

Snowdon, Peter. *The Revolution Will Be Uploaded: Vernacular Video and the Arab Spring*. Culture Unbound, Journal of Current Cultural Research 6.2 (2014): 401-429.

Papillon, Ariane. *Les circulations des vidéos amateur entre Internet et Cinéma : productions, appropriations, diffusions d'archives*. Proteus - Cahiers des théories de l'art 17 (2021). <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-04229684>.

Meyer, Marc. *Copwatching et perception publique de la police : l'intervention policière comme performance sous surveillance*. Ethnographiques.org. Revue en ligne de sciences humaines et sociales 21 (2010). Récupéré de <http://www.ethnographiques.org/2010/Meyer>.

Annexes

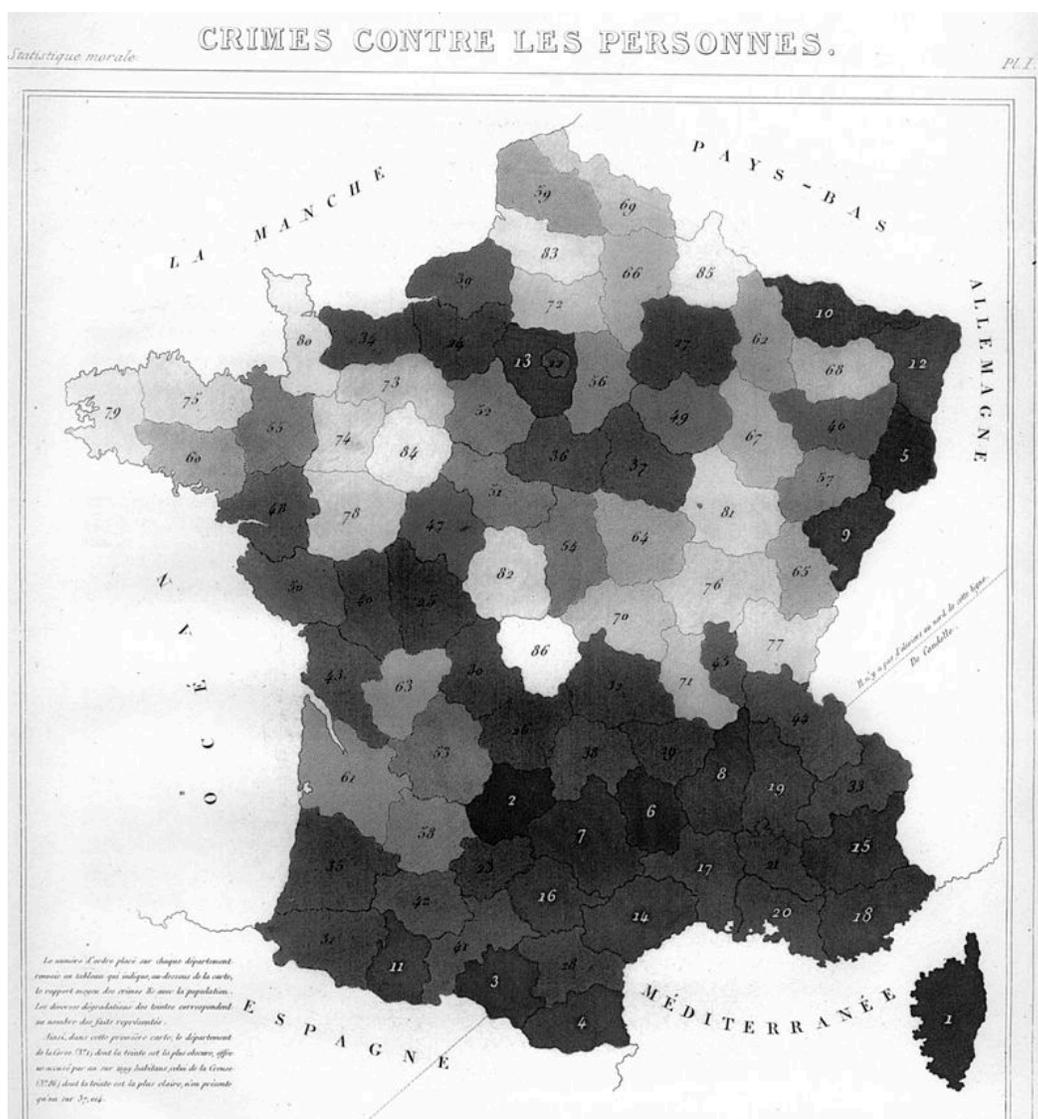
Annexe 1 : *Homicide de Nahel Merzouk*

https://youtu.be/29TKurvEvQ?si=G-jnP_luzTEN6BJ5

Annexe 2 : *Carte de France des crimes contre les personnes*

https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/thumb/5/52/Carte_de_France_des_crimes_contres_les_personnes.jpg/800px-Carte_de_France_des_crimes_contres_les_personnes.jpg

Source image : « André-Michel Guerry ». Wikipédia, 20 octobre 2022, https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Andr%C3%A9-Michel_Guerry&oldid=197966464#cite_note-1



Annexe 3 : *La révolution tunisienne, le premier des printemps arabes* :
https://www.ina.fr/ina-eclair-actu/video/s1037914_001/la-revolution-tunisienne-le-premier-des-printemps-arabes



Annexe 4 : *La révolution égyptienne de 2011, crépuscule de l'ère Moubarak*
https://www.ina.fr/ina-eclair-actu/video/s1051132_001/la-revolution-egyptienne-de-2011-crepuscule-de-l-ere-moubarak



Annexe 5 : *La révolution libyenne de février 2011, le début de la fin du colonel Kadhafi*



Annexe 6 : Captures d'écran de posts Instagram d'actions menées par le Comité Adama

<https://www.instagram.com/p/Cw7agU3NiZu/?igsh=ZWwzNWI4ajd3cHhh>

Post datant du 8 septembre 2023



https://www.instagram.com/p/C8_V-P4IXmy/?igsh=NjF4dXhkY2hjYm9v

Post datant du 4 juillet 2024

